

SA EML 3D Energies

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	5 546 887		5 546 887	3 988 227
	- Services	124 985		124 985	153 828
	Chiffre d'affaires net	5 671 873		5 671 873	4 142 056
	Production stockée			225 434	212 173
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			930	1 935
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total			5 898 237	4 356 165
	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
Charges d'exploitation (2)	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			953 654	859 461
	Impôts, taxes et versements assimilés			320 875	250 853
	Salaires et traitements			239 858	154 149
	Charges sociales			115 839	66 890
	Dotations d'exploitation			2 489 803	2 129 536
	• sur immobilisations			263 308	485 973
Charges d'exploitation (2)	• sur actif circulant				
	• pour risques et charges				
	Amortissements				
	provisions				
	Autres charges			14 693	15 801
	Total			4 398 034	3 962 666
	Résultat d'exploitation		A	1 500 203	393 499
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				255 797
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			278 445	100 277
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			278 445	356 075
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			540 342	266 443
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			540 342	266 443
	Résultat financier		D	-261 896	89 631
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	1 238 306	483 130

SA EML 3D Energies

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	725	482
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	5 725	482
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 871	278 231
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	921 425	
	Total	956 296	278 231
Résultat exceptionnel		F -950 571	-277 749
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 99 206	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		188 529	205 381
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



Bilan actif

3D ENERGIES

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance

SA EML 3D Energies

336 avenue de Paris - 79000 NIORT

Tél. : 05 49 25 25 00

751 401 142 R.C.S. NIORT

Le Directeur 17/10/23

Rémy VIAUD

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	34 368	34 022	346
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	34 368	34 022	346
	Immobilisations corporelles	Terrains			5 000
		Constructions			
Actif circulant		Inst. techniques, mat. out. industriels	48 932 596	8 525 415	40 407 181
		Autres immobilisations corporelles	104 917	56 400	48 516
		Immobilisations en cours	825 199	749 281	75 917
		Avances et acomptes			
		TOTAL	49 862 714	9 331 098	40 531 615
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations	19 946 786		19 946 786
		Créances rattachées à des participations	2 129 903		2 129 903
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
Actif circulant		Prêts			
		Autres immobilisations financières	240 000		240 000
		TOTAL	22 316 690	22 316 690	21 939 644
	Total de l'actif immobilisé		72 213 773	9 365 121	62 848 652
					52 371 877
	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		TOTAL			
Actif circulant		Avances et acomptes versés sur commandes	2 688		2 688
					3 700
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	1 307 201		1 307 201
		Autres créances	2 747 324		2 747 324
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	4 054 526	4 054 526	2 863 733
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000
		(dont actions propres :)			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	4 497 715		4 497 715
Actif circulant		TOTAL	6 497 715	6 497 715	9 495 912
	Charges constatées d'avance		330 713		330 713
					84 399
	Total de l'actif circulant		10 885 643	10 885 643	12 447 744
	Frais d'émission d'emprunts à étaler				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF		83 099 417	9 365 121	73 734 295
					64 819 622
Renvois :		(1) Dont droit au bail			
		(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
		(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

SA EML 3D Energies

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 31 433 680)	31 433 680	31 433 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	35 523	25 254
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	674 955	479 842
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	188 529	205 381
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	32 332 688	32 144 159
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	515 934	132 328
	Total	32 848 623	32 276 487
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Dettes	Provisions pour risques	3 912 819	2 250 000
	Provisions pour charges		
	Total	3 912 819	2 250 000
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		169 299
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	35 558 078	22 114 035
	Emprunts et dettes financières divers (3)	47 089	34 178
	Total	35 605 167	22 317 513
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 097	294 025
	Dettes fiscales et sociales	510 742	40 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	191 226	465 060
Produits constatés d'avance	Autres dettes	263 207	7 173 193
	Instruments de trésorerie		
	Total	1 334 273	7 972 289
Produits constatés d'avance		33 412	3 331
Total des dettes et des produits constatés d'avance		36 972 853	30 293 134
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		73 734 295	64 819 622
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	30 692 742	20 716 360
	à moins d'un an	6 280 111	9 576 774
(3) dont emprunts participatifs			

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 juin,
à 09h30,

Les actionnaires de la Société SAEML 3D ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros, dont le siège social est situé 336 avenue de Paris (79000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 751 401 142, se sont réunis sur convocation du Président du Directoire, Monsieur Akhobi SITOU, en Assemblée Générale mixte, au siège de la Société.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple en date du 10 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Pierre FROIDURE, GROUPE Y, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué est présent.

Monsieur Pierre Emmanuel DESSEVRES, est nommé Président de la séance.

Monsieur Roland MOTARD, Président du SIEDS et Monsieur Akhobi SITOU, représentant de SEOLIS PROD, présents et acceptants, représentants tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix sont appelés comme Scrutateurs.

Madame Gaëlle FAVRIOUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 143 368 actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

Le Président de la séance constate que l'Assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de la séance dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée Générale,
- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions qui sont soumis à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil de Surveillance, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

A TITRE ORDINAIRE :

1. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale ;
2. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code de Commerce ;
5. Approbation du rapport de gestion du Directoire ;
6. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus ;
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
8. Approbation des conventions règlementées visées aux articles L. 225-86 et L.225-88 du Code de commerce ;
9. Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1er janvier 2024 et prise d'acte des mandats du Conseil de Surveillance ;
10. Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;
11. Pouvoirs aux fins de formalités.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

12. Correction de l'erreur matérielle de l'article 7 des statuts ;

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après.

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 20 003 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter la somme de 9 426,46 € à la réserve légale,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 44 950,43 €,

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20240628-240625PVAG-AU
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Décide d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau créditeur » pour 179 102,83 € qui est ainsi porté de 674 955,49 € à 854 058,32 €,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions règlementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2024 et prise d'acte des mandats du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Vu la délibération du Comité du SIEDS N° 23-10-02-C-10-423 en date du 2 octobre 2023 portant désignation d'un représentant du SIEDS en lieu et place de M. Claude BOISSON au sein du conseil de surveillance,

- Prend acte de la fin du mandat du membre représentant du SIEDS suivant :
 - M. Claude BOISSON
- Prend acte en tant que de besoin de la délibération susvisée, désignant comme représentants du SIEDS au Conseil de Surveillance de 3D ENERGIES la personne suivante :
 - M. Dominique SIX
- Prend acte de la fin du mandat de Mme Catherine COUSINARD et de la

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20240628-240625PVAG-AU
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

nomination à compter du 1^{er} janvier 2024, comme représentant de l'actionnaire personne de droit privé suivant :

- SEOLIS PROD SAS, représenté par M. Sébastien GUINET es qualités
- Constate, au vu des décisions précédentes, que le Conseil de surveillance est désormais composé comme suit :

Membres représentants de l'actionnaire personne morale de droit public :

- M. Dominique SIX
- M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES,
- M. Dominique MEEN

Membre représentant de l'actionnaire personne de droit privé :

- SEOLIS PROD SAS, représentée par M. Sébastien GUINET es qualités

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2024 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution – Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code de Commerce,

Vu les statuts,

Etant préalablement exposé ce qui suit :

- La société Groupe Y AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été nommé à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, c'est-à-dire le 28 juin 2018, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; qu'en conséquence de quoi, le mandat de ce commissaire aux comptes vient expirer à l'issue de la présente Assemblée. M. Pierre FROIDURE a été nommé par la même occasion et pour la même durée Commissaire aux comptes suppléant ;
- Les dispositions applicables à la Société en matière de commande publique lui font obligation de procéder à une mise en concurrence en vue de pourvoir au mandat de son Commissaire aux comptes Titulaire et du Suppléant de ce dernier ;

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20240628-240625PVAG-AU
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

- Au vu de cette obligation, la Société a lancé une consultation afin d'attribuer la mission de Commissaire aux Comptes Titulaire et du Suppléant de ce dernier ;
- A l'issue de la consultation, le marché a été attribué à la société GROUPE Y AUDIT pour les missions de Commissaire aux comptes ;

Décide de nommer, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2029 :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire : la société GROUPE Y AUDIT, société par actions simplifiées dont le siège social est situé 53 rue des Marais, CS 18421, 79 024 NIORT CEDEX, immatriculée au RCS de NIORT sous le numéro 377 530 563 ;
- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Laurent HERBELIN, domicilié 7 avenue du Tour de France – 86961 FUTUROCOPE Cedex.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Huitième résolution – A titre extraordinaire - Correction de l'erreur matérielle de l'article 7 des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires,

Vu le projet de nouveaux Statuts qui lui est présenté en annexe,

L'article 7, initialement constitué, :

« Article 7- Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de trente et un millions quatre cent trente-trois mille six-cent quatre-vingts (31 433 680) euros divisé en (3 142 268) actions de dix euros (10€) chacune. [...] »

Est remplacé par :

« Article 7- Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de trente et un millions quatre cent trente-trois mille six-cent quatre-vingts (31 433 680) euros divisé en trois millions cent quarante-trois mille trois cent soixante-huit (3 143 368) actions de dix euros (10€) chacune. [...] »

Approuve le projet de nouveaux statuts, tel qu'il lui est présenté,

Modifie, l'article 7 comme précisé ci-avant.

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20240628-240625PVAG-AU
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

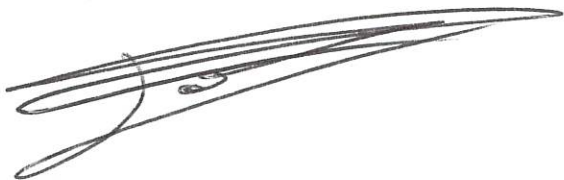
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Le Président de l'Assemblée

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES



Le Secrétaire

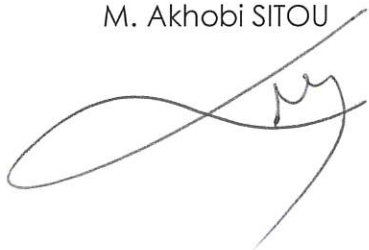
Mme Gaëlle FAVRIOUX



Les Scrutateurs

SEOLIS PROD

M. Akhobi SITOU



SIEDS

M. Roland MOTARD





Exercice clos le 31 décembre **2023**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SAEML 3D ENERGIES

336 Avenue de Paris
79 000 NIORT

SAEML 3D ENERGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la SAEML 3D ENERGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D ENERGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Groupe Y Nexia

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié :

- le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation ;
- les modalités de détermination de la valorisation des chantiers en cours et leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice ;
- le processus mis en œuvre dans le cadre du respect du principe de séparation des exercices en matière de vente d'énergie produite et contrôlé, par sondages, la valorisation de l'énergie produite non facturée à la clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Groupe Y Nexia

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Groupe Y Nexia

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort, le 10 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Pierre FROIDURE



SA EML 3D Energies

Comptes annuels





SA EML 3D Energies

Actif			Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	34 368	34 022	346	3 366
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		34 368	34 022	346	3 366
	Immobilisations corporelles	Terrains				5 000
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	48 932 596	8 525 415	40 407 181	25 326 485
		Autres immobilisations corporelles	104 917	56 400	48 516	71 432
		Immobilisations en cours	825 199	749 281	75 917	4 470 096
		Avances et acomptes				555 852
		TOTAL		49 862 714	9 331 098	40 531 615
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	19 946 786		19 946 786	19 501 006
		Créances rattachées à des participations	2 129 903		2 129 903	2 198 637
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	240 000		240 000	240 000
	TOTAL		22 316 690		22 316 690	21 939 644
Total de l'actif immobilisé			72 213 773	9 365 121	62 848 652	52 371 877
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes		2 688		2 688	3 700
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	1 307 201		1 307 201	2 310 474
		Autres créances	2 747 324		2 747 324	553 258
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		4 054 526		4 054 526	2 863 733	
Divers	Valeurs mobilières de placement	2 000 000		2 000 000	2 000 000	
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	4 497 715		4 497 715	7 495 912	
TOTAL		6 497 715		6 497 715	9 495 912	
Charges constatées d'avance			330 713		330 713	84 399
Total de l'actif circulant			10 885 643		10 885 643	12 447 744
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			83 099 417	9 365 121	73 734 295	64 819 622
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété						
Immobilisations			Stocks		Créances clients	



SA EML 3D Energies

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 31 433 680)	31 433 680	31 433 680
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	35 523	25 254
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	674 955	479 842
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	188 529	205 381
	Situation nette avant répartition	32 332 688	32 144 159
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	515 934	132 328
Total		32 848 623	32 276 487
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques	3 912 819	2 250 000
	Provisions pour charges		
Total		3 912 819	2 250 000
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		169 299
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	35 558 078	22 114 035
	Emprunts et dettes financières divers (3)	47 089	34 178
	Total	35 605 167	22 317 513
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 097	294 025
	Dettes fiscales et sociales	510 742	40 009
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	191 226	465 060
Autres dettes	Autres dettes	263 207	7 173 193
	Instruments de trésorerie		
Total		1 334 273	7 972 289
Produits constatés d'avance		33 412	3 331
Total des dettes et des produits constatés d'avance		36 972 853	30 293 134
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		73 734 295	64 819 622
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	30 692 742	20 716 360
	à moins d'un an	6 280 111	9 576 774
(3) dont emprunts participatifs			



Compte de résultat

SA EML 3D Energies

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens	5 546 887		5 546 887	3 988 227
	- Services	124 985		124 985	153 828
	Chiffre d'affaires net	5 671 873		5 671 873	4 142 056
	Production stockée			225 434	212 173
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			930	1 935
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
	Autres produits				
	Total			5 898 237	4 356 165
	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
Charges d'exploitation (2)	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			953 654	859 461
	Impôts, taxes et versements assimilés			320 875	250 853
	Salaires et traitements			239 858	154 149
	Charges sociales			115 839	66 890
	Dotations d'exploitation			2 489 803	2 129 536
	amortissements provisions			263 308	485 973
Charges d'exploitation (2)	Autres charges			14 693	15 801
	Total			4 398 034	3 962 666
	Résultat d'exploitation	A		1 500 203	393 499
	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
	Produits financiers de participations (4)				255 797
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
Produits financiers	Autres intérêts et produits assimilés (4)			278 445	100 277
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			278 445	356 075
	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			540 342	266 443
Charges financières	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			540 342	266 443
	Résultat financier	D		-261 896	89 631
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		1 238 306	483 130



Compte de résultat

SA EML 3D Energies

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	725	482
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	5 725	482
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 871	278 231
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	921 425	
	Total	956 296	278 231
Résultat exceptionnel		F	
		-950 571	-277 749
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		99 206	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		188 529	205 381
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



SA EML 3D Energies

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2023



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Événements principaux	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	9
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
2.1.5	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	10
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	11
2.2	Actif circulant	14
2.2.1	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	14
2.3	Dépréciations de l'actif	14
2.4	Capitaux propres	15
2.4.1	Capital social	15
2.4.2	Variation des capitaux propres	15
2.4.3	Provisions réglementées	16
	Les amortissements dérogatoires correspondent =	16
2.5	Passifs et provisions	16
2.5.1	Provisions	16
2.5.2	Passifs non comptabilisés	20
2.5.3	Précisions sur d'autres dettes	20
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	21
2.7	Compte de résultat	23
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	23
2.7.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	23
3	Informations relatives à la fiscalité	24
3.1	Informations relatives au régime fiscal	24
3.2	Impôt sur les bénéfices	24
3.2.1	Ventilation	24
3.2.2	Autres informations spécifiques	25
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	26
5	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	27
5.1	Engagements financiers	27
5.2	Engagements financiers donnés	27
5.3	Engagements financiers reçus	27
5.3.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	28
6	Informations relatives à l'effectif	29



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements principaux

• Activation parc éolien P8

La mise en service du parc P8 constitué de 5 éoliennes a été arrêtée au 01/08/2023.

La stratégie d'amortissement retenue pour le parc éolien de P8 et les futurs parcs est définie comme suit :

- Amortissement dégressif sur une durée de 20 ans des éléments suivants : Eoliennes - génie électrique - Raccordement
- Amortissement linéaire 30 ans : Baux
- Amortissement linéaire 20 ans : Voies d'accès, plateformes et études - provisions de démantèlement

Le point de départ retenu est le 1er jour du mois des premières injections sur le réseau électrique, c'est à dire le 01/08/2023.

• Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est en cours sur la SAEML 3 D Energies. Ce contrôle fiscal a conclu à une remise en cause de la durée d'amortissement des parcs éoliens sur une période 15 ans. L'administration fiscale retient une durée d'amortissement de 20 ans. Cette décision est contestée par la société 3D Energies. Cependant, en attendant les conclusions définitives du contrôle fiscal, une provision pour charges d'impôts sur les sociétés a été constatée dans les comptes de la société pour un montant de 537 819 k€. Cette provision n'est pas déductible fiscalement.

• Prise de Participations

- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 15%, soit 225 actions de 100€ de valeur nominale, représentant un montant total de 22 500 €, au sein de la SAS Parc Eolien de Souvigné 2, immatriculée le 30/03/2021.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 10%, soit 423 actions de 1000€ de valeur nominale, représentant un montant total de 423 000 €, au sein de la SAEML Soelia, immatriculée le 22/08/2023.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 80%, soit 80 actions de 1€ de valeur nominale, représentant un montant total de 80€, au sein de la SAS Fenioux Energie, immatriculée le 29/09/2023.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 20%, soit 200 actions de 1€ de valeur nominale, représentant un montant total de 200€, au sein de la SAS PE De Champagne Mouton, immatriculée le 25/09/2023.



1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03, est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31/12/2021. »

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

- Traitement des coûts de démantèlement :

Historiquement :

Parc P2 BIS//P1/P6 :

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixe les modalités de constitution des garanties financières associés à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les trois parcs est de 2 250 000 €.

Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.



SA EML 3D Energies
Comptes annuels au 31 décembre 2023

Le parc P8 a été mis en service courant 2023, sa provision pour démantèlement a été évaluée de la même façon que les précédents parcs. Ainsi, le parc étant composé de 5 éoliennes, la provision a été constatée pour 1 125 000€ et amorti en linéaire sur 20 ans à compter du 01/08/2023.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	900 000			900 000
Parc P1 BIS	675 000			675 000
Parc P6	675 000			675 000
Parc P8		1 125 000		1 125 000
Total	2 250 000	1 125 000		3 375 000



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	34 369	-	-	34 369
Corporelles	Terrains	5 000	-	5 000	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 388 034	17 544 563	-	48 932 597
	Installations générales, agencements, aménagements divers	7 076	-	-	7 076
	Matériel de transport	70 359	-	-	70 359
	Matériel de bureau et mobilier informatique	27 482	-	-	27 482
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	4 956 069	-	4 130 869	825 200
	Avances et acomptes	555 852	-	555 852	-
TOTAL III		37 009 873	17 544 563	4 691 722	49 862 714
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	21 699 645	445 780	68 734	22 076 691
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000	-	-	240 000
TOTAL IV		21 939 645	445 780	68 734	22 316 691
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		58 983 887	17 990 343	4 760 456	72 213 773



- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		31 003	3 020	-	34 023
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 061 548	2 463 867	-	8 525 416
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	3 669	2 359	-	6 028
	Matériel de transport	14 180	17 590	-	31 770
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 636	2 967	-	18 603
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		6 095 033	2 486 783	-	8 581 817
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		6 126 036	2 489 803	-	8 615 839



2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode = dégressif	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		3 020		
Immobilisations corporelles		2 486 783	383 606	
TOTAL		2 489 803	383 606	

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	3 020		
Immobilisations corporelles	2 486 783		383 606
TOTAL	2 489 803		383 606

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		5 000	
TOTAL	/	5 000	/



2.1.2.3 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire/Dégressif	15 ans à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	/
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	/

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	485 973	263 309	-	749 282
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	485 973	263 309	-	749 282



2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	31 003	3 020	-	-	-	34 023
Corporelles (1)	6 581 006	2 486 783	263 309	-	-	9 331 099
Financières	-		-		-	-
TOTAL	6 612 009	2 489 803	263 309	-	-	9 365 121

(1) Selon le P.V. du Directoire en date du 19/10/2022 :

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait du contexte local, d'implantation des projets en cours.

2.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

2.1.5.1 Immobilisations en-cours, avances et acomptes

Les immobilisations en cours brutes d'un montant de 825 200 € représentent les frais d'études et de constructions des parcs P13 et P16, en projet d'implantation.

Une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait de leurs contextes local, a été constituées en 2023, pour un montant de 263 309€, concernant les parcs P13 et P16.



2.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

A. Postes du bilan relatifs aux sociétés liées

Comptes de Bilan	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Montant concernant les sociétés liées
Créances rattachées à des participations - SASU Margnes Energie - SASU Mauzé Thouarsais Energie - SASU Saint Lade Energie - SASU Fontrieu Energie - SASU Fenioux Energie	163 261 € 991 347 € 766 140 € 95 391 € 60 €	/
Créances participations/Intérêts courus	113 704 €	/



B. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MARGNES Energie	40 000	100%	2 882 393		2 079 238	/
	-433 464	/	2 882 393		357 543	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					
SASU Mauzé Thouarsais Energie	150 000	100%	636 156		1 533 057	/
	778 993	/	636 156		21 872	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					
SASU Saint Lade Energie	58 000	100%	1 040 000		2 488 579	/
	562 131	/	1 040 000		241 218	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					
SASU Fontrieu Energie	100	100%	100		/	/
	-68 794	/	100		-29 454	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					



SA EML 3D Energies
Comptes annuels au 31 décembre 2023

Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAEML SEOLIS	72 116 000	15%	14 500 030		365 090 907	/
	72 441 704	/	14 500 030		3 799 812	/
	Observation : Bilan 2022					
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2	150 000	15%	22 500		0	/
	0	/	22 500		-28 314	/
	Observation : Bilan 2022					
SAEML Energie Commune 81	3 100 000	10%	310 000		0	/
	0	/	310 000		-27 536	/
	Observation : Bilan 2022					
SAEML SOELIA	4 231 000	10%	423 000		0	/
	0	/	423 000		0	/
	Observation : 1er exercice clôturant au 31/12/2024					
SAS Fenioux Energie	100	80%	80		0	/
	0	/	80		0	/
	Observation : 1er exercice clôturant au 31/12/2024					
SAS PE Champagne Mouton	1 000	20%	200		0	/
	0	/	200		0	/
	Observation : 1er exercice clôturant au 31/12/2024					



2.2 Actif circulant

2.2.1 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.2.1.1 Charges constatées d'avance

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
MAINTENANCES DES PARCS	01/01/2024	31/12/2024	310 229.91	0.00	0.00
WINDY / 07-23 A 07-24	01/01/2024	31/07/2024	8.78	0.00	0.00
ASSURANCE	01/01/2024	31/12/2024	8 545.90	0.00	0.00
PUBLICITE	01/01/2024	31/12/2024	70.52	0.00	0.00
TELECOMMUNICATION	01/01/2024	31/12/2024	499.43	0.00	0.00
FRAIS GARANTIE DEMANTELEMENT	01/01/2024	31/12/2024	9 690.92	0.00	0.00
CCAS / CONTRIBUTION 2024	01/01/2024	31/12/2024	1 668.27	0.00	0.00
Total			330 713.73		
Report des montants du tableau 2050			330 713.73		
Ecart			0.00		

2.3 Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	485 973	263 309	-	749 282
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	485 973	263 309	-	749 282



2.4 Capitaux propres

2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	3 143 368	31 433 680
Mouvements :	/	/
.....		
.....		
.....		
Position fin de l'exercice	3 143 368	31 433 680

2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	31 433 680	-	-	31 433 680
Réserves, primes et écarts	25 255	10 269	-	35 524
Report à nouveau	479 843	195 113	-	674 955
Résultat	205 382	188 529	205 382	188 529
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	132 328	383 606	-	515 934
Autres	-	-	-	-
TOTAL	32 276 488	777 517	205 382	32 848 623



2.4.3 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	132 328	383 606	-	515 934
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	132 328	383 606	-	515 934

Les amortissements dérogatoires correspondent =

1/ Amortissements des frais d'acquisitions de titres pour 132 328€, totalement amortis

2/ Amortissements dégressifs du Parc P8 pour 383 606€ avec un coefficient de 2.25 sur une durée de 20 ans à compter du 01/08/2023.

2.5 Passifs et provisions

2.5.1 Provisions

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	132 328	383 606	-	515 934
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	2 250 000	1 662 819	-	3 912 819
TOTAL	2 382 328	2 046 425	-	4 428 753



2.5.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des augmentations (dotations)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées	383 606		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	1 125 000		537 819
TOTAL	1 508 606		537 819

2.5.1.2 Aménagement du cadre général – Diminution

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	/	/	/

2.5.1.3 Provisions pour risques et charges

- *Provision pour impôts :*

En lien avec le contrôle fiscal en-cours, une provision pour charges d'impôts sur les sociétés a été constatée dans les comptes de la société pour un montant de 537 819 k€. Cette provision n'est pas déductible fiscalement.

- *Provision pour démantèlement :*

Provisions d'un montant individuellement significatif à hauteur de 3 375 000 €.

- Nature de l'obligation : frais de démantèlement des parcs éoliens P2 Bis, P1 Bis, P6 et P8.

- Date de fin d'amortissement :

- P2 BIS 31/12/2033 ;
- P1 BIS 31/12/2035 ;
- P6 31/12/2035 ;
- P8 31/12/2044.



SA EML 3D Energies
Comptes annuels au 31 décembre 2023

Parcs	Détails provisions pour charges	
	31/12/2022	Observations
P2B	900 000	Arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011, 2022 : Actualisation selon études
P1B	675 000	Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 23/10/2020 2022 : Actualisation selon études
P6	675 000	Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 02/12/2020 2022 : Actualisation selon études
P8	1 125 000	2023 : Selon études
TOTAL	3 375 000	



SA EML 3D Energies
Comptes annuels au 31 décembre 2023

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	537 819	-	537 819
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 250 000	1 125 000	-	3 375 000
TOTAL	2 250 000	1 662 819	-	3 912 819

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	2 250 000		1 662 819				3 912 819
TOTAL	2 250 000		1 662 819				3 912 819



2.5.2 Passifs non comptabilisés

2.5.3 Précisions sur d'autres dettes

2.5.3.1 Avoirs à établir, autres remboursements à effectuer significatifs

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionne I
Capacité P1B à reverser	01/12/2023	31/12/2023	80 356		
Capacité P2B à reverser	01/12/2023	31/12/2023	95 472		
Capacité P6 à reverser	01/12/2023	31/12/2023	87 379		
Total			263 207		

2.5.3.2 Produits constatés d'avance

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
SEOLIS/ CAPACITE 2024	01/01/2024	31/12/2024	29 540.67	0.00	0.00
REFACTORATION GARANTIE DEMANTELEME...	01/01/2024	31/12/2024	3 871.52	0.00	0.00

⏪

⏩

1

sur 2

⏮

⏭

🔄

+

🗑

Total	33 412.19
Report des montants du tableau 2051	33 412.19
Ecart	0.00



2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	2 129 904	-	2 129 904
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	240 000	-	240 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	1 307 202	1 307 202	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 743 519	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	3 806	3 806	-
	Charges constatées d'avance	330 714	330 714	-
TOTAL		6 755 144	4 385 241	2 369 904

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-



SA EML 3D Energies
Comptes annuels au 31 décembre 2023

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	35 558 078	4 865 336	9 481 973	21 210 770
Emprunts et dettes financières divers		47 089	47 089	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		369 098	369 098	-	-
Personnel et comptes rattachés		15 914	15 914	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		22 782	22 782	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	463 091	463 091	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 948	1 948	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 007	7 007	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		191 226	191 226	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		263 207	263 207	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		33 412	33 412	-	-
TOTAL		36 972 854	6 280 111	9 481 973	21 210 770

Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 009 804
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 733 847
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-



2.7 Compte de résultat

2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	5 546 888	-	5 546 888
- Biens	124 985	-	124 985
- Services			
Chiffre d'affaires net	5 671 873	-	5 671 873

2.7.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 279
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	4 279



3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

Une convention d'intégration fiscale entre la société 3D Energies, la société Singladou, la société Margnes Energie et la société Energie Mauzé Thouarsais a été conclue le 2 mars 2016 pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016. La société 3D Energies est la société Tête de Groupe.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016 intègre la société Energie Saint Lade dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2017.

Par un P.V. de l'associé unique en date du 18/12/2020, la SA EML 3D Energie constate la réalisation de la fusion absorption de la société Singladou par la société Margnes et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société Singladou Energie.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016, en date du 11/02/2021, intègre la société Fontrieu Energie dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2021.

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		1 238 306	-950 571
Impôt au taux de :	25	321 105	-103 188
Impôt sur PVL		-	-
Résultat après impôts		917 201	-847 383

Pour retomber sur le résultat comptable, il convient de retraiter du résultat :

- Le boni d'intégration fiscale : 57 313 euros ;
- Correction des provisions pour intégration fiscale : 61 398 euros.

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.



3.2.2 Autres informations spécifiques

— Société intégrée fiscalement

Depuis le 01 janvier 2016, la SA EML 3D ENERGIES est la société Tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

1. S.A.S.U. MARGNES ENERGIE, société fille.
2. S.A.S.U. ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille.
3. S.A.S.U. ENERGIE SAINT LADE, société fille, depuis le 01/01/2017.
4. S.A.S.U. FONTRIEU Energie, société fille, depuis le 01/01/2021.

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est à dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.



4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation
SASU EMT	Facturation Garantie démantèlement	1 586	Compte client débiteur
SASU Margnès	Frais de Garantie démantèlement	842	Charge constatée d'avance
SASU ESL	Frais de Garantie démantèlement	1 613	Charge constatée d'avance
SASU EMT	Frais de Garantie démantèlement	1 417	Charge constatée d'avance
SAEML Commune 81	Solde participation	155 000	Compte Fournisseur d'immobilisation



5 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Engagements financiers

Nature d'engagements	N	N-1
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Mauzé Thouarsais	150 000	150 000
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Sain Lade	58 000	58 000
Nantissement du compte placement ARKEA	750 000	750 000
Gage des 3 éoliennes de P1Bis sans dépossession emprunt CMO 6 740K€	6 740 000	6 740 000

5.2 Engagements financiers donnés

- Emprunts C.E. d'un montant de 7 600 000 € concernant le parc P6, composé de 3 éoliennes :
 - Garantie :

Cession à titre de garantie du contrat d'achat d'électricité N°BO0031076.

Délégation/opposition au profit du prêteur de toutes assurances techniques souscrites par l'emprunteur au fur et à mesure de leur souscription tant en phase de construction que d'exploitation.

- Emprunts C.M. d'un montant de 6 740 000 € concernant le parc P1 Bis, composé de 3 éoliennes :
 - Garantie :

Cession de créances consenties par l'emprunteur au profit du prêteur, pour sûreté et garantie du remboursement du crédit, du contrat de vente d'électricité.

- Emprunt ARKEA d'un montant de 14 750 000€ concernant le parc P8, composé de 5 éoliennes :
 - Garantie :

Nantissement du compte ARKEA Banque E&I (placement) : n°1882975416 07420815941

5.3 Engagements financiers reçus

Un cautionnement solidaire a été reçu d'une entreprise régie par le Code des Assurances en vue de garantir le paiement, en cas de défaillance de la société, des dépenses liées au démantèlement des installations de production et à la remise en état du site pour un montant maximum de :

670 282.40 € pour le parc de P2BIS

217 785.64 € pour le parc de P1BIS

317 209,52 € pour le parc P6

520 791,75 € pour le parc P8



5.3.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi/de la convention collective des IEG,

Le montant notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 1 037€ au 31/12/2023 contre 495€ au 31/12/2022.

Cet engagement est estimé :

- selon la Recommandation CNC n°2003-R.01/selon la Recommandation ANC 2013-02 que nous avons adoptée.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.10%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
 - Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
 - Pour la prise en compte du risque de mortalité,
 - Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 51.64%.



6 Informations relatives à l’effectif

L’effectif moyen salarié de l’entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	3
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	4

SA EML 3D Energies

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2023

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1	Événements principaux	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	9
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	10
2.1.5	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	10
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	11
2.2	Actif circulant	14
2.2.1	Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	14
2.3	Dépréciations de l'actif	14
2.4	Capitaux propres	15
2.4.1	Capital social	15
2.4.2	Variation des capitaux propres	15
2.4.3	Provisions réglementées	16
	Les amortissements dérogatoires correspondent =	16
2.5	Passifs et provisions	16
2.5.1	Provisions	16
2.5.2	Passifs non comptabilisés	20
2.5.3	Précisions sur d'autres dettes	20
2.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	21
2.7	Compte de résultat	23
2.7.1	Ventilation du chiffre d'affaires	23
2.7.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	23
3	Informations relatives à la fiscalité	24
3.1	Informations relatives au régime fiscal	24
3.2	Impôt sur les bénéfices	24
3.2.1	Ventilation	24
3.2.2	Autres informations spécifiques	25
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	26
5	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	27
5.1	Engagements financiers	27
5.2	Engagements financiers donnés	27
5.3	Engagements financiers reçus	27
5.3.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés	28
6	Informations relatives à l'effectif	29

1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

1.1 **Evénements principaux**

- **Activation parc éolien P8**

La mise en service du parc P8 constitué de 5 éoliennes a été arrêtée au 01/08/2023.

La stratégie d'amortissement retenue pour le parc éolien de P8 et les futurs parcs est définie comme suit :

- Amortissement dégressif sur une durée de 20 ans des éléments suivants : Eoliennes - génie électrique - Raccordement
- Amortissement linéaire 30 ans : Baux
- Amortissement linéaire 20 ans : Voies d'accès, plateformes et études - provisions de démantèlement

Le point de départ retenu est le 1er jour du mois des premières injections sur le réseau électrique, c'est à dire le 01/08/2023.

- **Contrôle fiscal**

Un contrôle fiscal est en cours sur la SAEML 3 D Energies. Ce contrôle fiscal a conclu à une remise en cause de la durée d'amortissement des parcs éoliens sur une période 15 ans. L'administration fiscale retient une durée d'amortissement de 20 ans. Cette décision est contestée par la société 3D Energies. Cependant, en attendant les conclusions définitives du contrôle fiscal, une provision pour charges d'impôts sur les sociétés a été constatée dans les comptes de la société pour un montant de 537 819 k€. Cette provision n'est pas déductible fiscalement.

- **Prise de Participations**

- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 15%, soit 225 actions de 22500 € de valeur nominale, au sein de la SAS Parc Eolien de Souvigné 2, immatriculée le 30/03/2021.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 10%, soit 423 actions de 423 000 € de valeur nominale, au sein de la SAEML Soelia, immatriculée le 22/08/2023.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 80%, soit 80 actions de 80€ de valeur nominale, au sein de la SAS Fenioux Energie, immatriculée le 29/09/2023.
- Prise de participations de la SAEML 3D Energies à hauteur de 20%, soit 200 actions de 200€ de valeur nominale, au sein de la SAS PE De Champagne Mouton, immatriculée le 25/09/2023.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03, modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au Plan Comptable Général. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03, est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31/12/2021. »

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

- Traitement des coûts de démantèlement :

Historiquement :

Parc P2 BIS//P1/P6 :

L'arrêté ICPE du 26/08/2011, modifié par l'arrêté du 10/12/2021, dans le cadre de son actualisation, relatif aux opérations de démantèlement des parcs éoliens fixent les modalités de constitution des garanties financières associés à ces opérations.

A la suite d'une demande de chiffrage du coût auprès d'entreprises spécialistes dans ce domaine, il a été décidé d'actualiser les coûts de démantèlement des parcs en retenant la fourchette basse des études reçues compte tenu de la configuration géographique de l'implantation des parcs de la société : Soit 225 000€ par éolienne.

Après revalorisation, la provision pour démantèlement concernant les trois parcs est de 2 250 000 €.

Cette actualisation est amortie sur la durée restante à courir jusqu'à la 15ème année d'amortissement, des différents parcs.

Le parc P8 a été mis en service courant 2023, sa provision pour démantèlement a été évaluée de la même façon que les précédents parcs. Ainsi, le parc étant composé de 5 éoliennes, la provision a été constatée pour 1 125 000€ et amorti en linéaire sur 20 ans à compter du 01/08/2023.

	AN	+	-	Solde
Parc P2 BIS	900 000			900 000
Parc P1 BIS	675 000			675 000
Parc P6	675 000			675 000
Parc P8		1 125 000		1 125 000
Total	2 250 000	1 125 000		3 375 000

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	34 369	-	-	34 369
Corporelles	Terrains	-	-	5 000	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	17 544 563	-	48 932 597
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	7 076
	Matériel de transport	-	-	-	70 359
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	27 482
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	4 956 069	-	4 130 869	825 200
	Avances et acomptes	555 852	-	555 852	-
TOTAL III		5 511 921	17 544 563	4 691 722	49 862 714
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	21 699 645	445 780	68 734	22 076 691
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	240 000	-	-	240 000
TOTAL IV		21 939 645	445 780	68 734	22 316 691
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		27 485 935	17 990 343	4 760 456	72 213 773

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		31 003	3 020	-	34 023
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	2 463 867	-	8 525 416
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	2 359	-	6 028
	Matériel de transport	-	17 590	-	31 770
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	2 967	-	18 603
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		-	2 486 783	-	8 581 817
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		31 003	2 489 803	-	8 615 839

2.1.2.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode = dégressif	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		3 020		
Immobilisations corporelles		2 486 783	383 606	
TOTAL		2 489 803	383 606	

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	3 020		
Immobilisations corporelles	2 486 783		383 606
TOTAL	2 489 803		383 606

2.1.2.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
TOTAL	/	/	/

2.1.2.3 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire/Dégressif	15 ans à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	/
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	/

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	485 973	263 309	-	749 282
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	485 973	263 309	-	749 282

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Cf. 2.1.2 et 2.1.3

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	31 003	3 020	-	-	-	34 023
Corporelles (1)	485 973	2 486 783	263 309	-	-	9 331 099
Financières	-		-		-	-
TOTAL	516 976	2 489 803	263 309	-	-	9 365 121

(1) Selon le P.V. du Directoire en date du 19/10/2022 :

Décision de comptabiliser une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait du contexte local, d'implantation des projets en cours.

2.1.5 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

2.1.5.1 Immobilisations en-cours, avances et acomptes

Les immobilisations en cours brutes d'un montant de 825 200 € représentent les frais d'études et de constructions des parcs P13 et P16, en projet d'implantation.

Une provision pour dépréciation des études en cours, au regard de perspectives incertaines d'aboutissement, du fait de leurs contextes local, a été constituées en 2023, pour un montant de 263 309€, concernant les parcs P13 et P16.

2.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

A. Postes du bilan relatifs aux sociétés liées

Comptes de Bilan	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Montant concernant les sociétés liées
Créances rattachées à des participations - SASU Margnes Energie - SASU Mauzé Thouarsais Energie - SASU Saint Lade Energie - SASU Fontrieu Energie - SASU Fenioux Energie	163 261 € 991 347 € 698 982 € 95 391 € 60 €	/
Créances participations/Intérêts courus	113 704 €	/

B. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MARGNES Energie	40 000	100%	2 882 393		2 079 238	/
	-433 464	/	2 882 393		357 543	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					
SASU Mauzé Thouarsais Energie	150 000	100%	636 156		1 533 057	/
	778 993	/	636 156		21 872	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					
SASU Saint Lade Energie	58 000	100%	1 040 000		2 488 579	/
	562 131	/	1 040 000		241 218	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					
SASU Fontrieu Energie	100	100%	100		/	/
	-68 794	/	100		-29 454	/
	Observation : Bilan 31/12/2023					

Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAEML SEOLIS	72 116 000	15%	14 500 030		365 090 907	/
	72 441 704	/	14 500 030		3 799 812	/
	Observation : Bilan 2022					
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2	150 000	15%	22 500		0	/
	0	/	22 500		-28 314	/
	Observation : Bilan 2022					
SAEML Energie Commune 81	3 100 000	10%	310 000		0	/
	0	/	310 000		-27 536	/
	Observation : Bilan 2022					
SAEML SOELIA	4 231 000	10%	423 000		0	/
	0	/	423 000		0	/
	Observation : 1er exercice clôturant au 31/12/2024					
SAS Fenioux Energie	100	80%	80		0	/
	0	/	80		0	/
	Observation : 1er exercice clôturant au 31/12/2024					
SAS PE Champagne Mouton	1 000	20%	200		0	/
	0	/	200		0	/
	Observation : 1er exercice clôturant au 31/12/2024					

2.2 Actif circulant

2.2.1 Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif

2.2.1.1 Charges constatées d'avance

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
MAINTENANCES DES PARCS	01/01/2024	31/12/2024	310 229.91	0.00	0.00
WINDY / 07-23 A 07-24	01/01/2024	31/07/2024	8.78	0.00	0.00
ASSURANCE	01/01/2024	31/12/2024	8 545.90	0.00	0.00
PUBLICITE	01/01/2024	31/12/2024	70.52	0.00	0.00
TELECOMMUNICATION	01/01/2024	31/12/2024	499.43	0.00	0.00
FRAIS GARANTIE DEMANTELEMENT	01/01/2024	31/12/2024	9 690.92	0.00	0.00
CCAS / CONTRIBUTION 2024	01/01/2024	31/12/2024	1 668.27	0.00	0.00

Total	330 713.73
Report des montants du tableau 2050	330 713.73
Ecart	0.00

2.3 Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	485 973	263 309	-	749 282
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	485 973	263 309	-	749 282

2.4 Capitaux propres

2.4.1 Capital social

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	3 143 368	31 433 680
Mouvements :	/	/
.....		
.....		
.....		
Position fin de l'exercice	3 143 368	31 433 680

2.4.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	31 433 680	-	-	31 433 680
Réserves, primes et écarts	25 255	10 269	-	35 524
Report à nouveau	479 843	195 113	-	674 955
Résultat	205 382	-36 826	205 382	188 529
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	132 328	383 606	-	515 934
Autres	-	-	-	-
TOTAL	32 276 488	552 162	205 382	32 848 623

2.4.3 Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	132 328	383 606	-	515 934
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	132 328	383 606	-	515 934

Les amortissements dérogatoires correspondent =

- 1/ Amortissements des frais d'acquisitions de titres pour 132 328€, totalement amortis
- 2/ Amortissements dégressifs du Parc P8 pour 383 606€ avec un coefficient de 2.25 sur une durée de 20 ans à compter du 01/08/2023.

2.5 Passifs et provisions

2.5.1 Provisions

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	132 328	383 606	-	515 934
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	2 250 000	1 662 819	-	3 912 819
TOTAL	2 382 328	2 046 425	-	4 428 753

2.5.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des augmentations (dotations)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées	383 606		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	1 125 000		537 819
TOTAL	1 508 606		537 819

2.5.1.2 Aménagement du cadre général – Diminution

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	/	/	/

2.5.1.3 Provisions pour risques et charges

- *Provision pour impôts :*

En lien avec le contrôle fiscal en-cours, une provision pour charges d'impôts sur les sociétés a été constatée dans les comptes de la société pour un montant de 537 819 k€. Cette provision n'est pas déductible fiscalement.

- *Provision pour démantèlement :*

Provisions d'un montant individuellement significatif à hauteur de 3 375 000 €.

- Nature de l'obligation : frais de démantèlement des parcs éoliens P2 Bis, P1 Bis, P6 et P8.

- Date de fin d'amortissement :

- P2 BIS 31/12/2033 ;
- P1 BIS 31/12/2035 ;
- P6 31/12/2035 ;
- P8 31/12/2044.

Parcs	Détails provisions pour charges	
	31/12/2022	Observations
P2B	900 000	Arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011, 2022 : Actualisation selon études
P1B	675 000	Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 23/10/2020 2022 : Actualisation selon études
P6	675 000	Selon arrêté du 22/06/2020 modifiant celui du 26/08/2011 Acte de cautionnement solidaire du 02/12/2020 2022 : Actualisation selon études
P8	1 125 000	2023 : Selon études
TOTAL	3 375 000	

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts (1)	-	537 819	-	537 819
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	2 250 000	1 125 000	-	3 375 000
TOTAL	2 250 000	1 662 819	-	3 912 819

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	2 250 000		1 662 819				3 912 819
TOTAL	2 250 000		1 662 819				3 912 819

2.5.2 Passifs non comptabilisés

2.5.3 Précisions sur d'autres dettes

2.5.3.1 Avoirs à établir, autres remboursements à effectuer significatifs

Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionne I
Capacité P1B à reverser	01/12/2023	31/12/2023	80 356		
Capacité P2B à reverser	01/12/2023	31/12/2023	95 472		
Capacité P6 à reverser	01/12/2023	31/12/2023	87 379		
Total			263 207		

2.5.3.2 Produits constatés d'avance

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE					
Libellé	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
SEOLIS/ CAPACITE 2024	01/01/2024	31/12/2024	29 540.67	0.00	0.00
REFACTURATION GARANTIE DEMANTELEME...	01/01/2024	31/12/2024	3 871.52	0.00	0.00
⏮ ⏪ 1 sur 2 ⏩ ⏭ 🔄 + 🗑					
Total			33 412.19		
Report des montants du tableau 2051			33 412.19		
Ecart			0.00		

2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	2 129 904	-	2 129 904
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	240 000	-	240 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	1 307 202	1 307 202	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 743 519	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	3 806	3 806	-
Charges constatées d'avance		330 714	330 714	-
TOTAL		6 755 144	4 385 241	2 369 904

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	35 558 078	4 865 336	9 481 973	21 210 770
Emprunts et dettes financières divers		47 089	47 089	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		369 098	369 098	-	-
Personnel et comptes rattachés		15 914	15 914	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		22 782	22 782	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	463 091	463 091	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 948	1 948	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 007	7 007	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		191 226	191 226	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		263 207	263 207	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		33 412	33 412	-	-
TOTAL		36 972 854	6 280 111	9 481 973	21 210 770

Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 009 804
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 733 847
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

2.7 Compte de résultat

2.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Productions vendues :	5 546 888	-	5 546 888
- Biens	124 985	-	124 985
- Services			
Chiffre d'affaires net	5 671 873	-	5 671 873

2.7.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 279
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	4 279

3 Informations relatives à la fiscalité

3.1 Informations relatives au régime fiscal

Une convention d'intégration fiscale entre la société 3D Energies, la société Singladou, la société Margnes Energie et la société Energie Mauzé Thouarsais a été conclue le 2 mars 2016 pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2016. La société 3D Energies est la société Tête de Groupe.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016 intègre la société Energie Saint Lade dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2017.

Par un P.V. de l'associé unique en date du 18/12/2020, la SA EML 3D Energie constate la réalisation de la fusion absorption de la société Singladou par la société Margnes et de la dissolution simultanée sans liquidation de la société Singladou Energie.

Un avenant à cette convention en date du 2 mars 2016, en date du 11/02/2021, intègre la société Fontrieu Energie dans le périmètre d'intégration de la société 3D Energies avec effet au 01/01/2021.

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		1 238 306	-950 571
Impôt au taux de :	25	321 105	-103 188
Impôt sur PVL		-	-
Résultat après impôts		917 201	-847 383

Pour retomber sur le résultat comptable, il convient de retraiter du résultat :

- Le boni d'intégration fiscale : 57 313 euros ;
- Correction des provisions pour intégration fiscale : 61 398 euros.

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.2.2 Autres informations spécifiques

— Société intégrée fiscalement

Depuis le 01 janvier 2016, la SA EML 3D ENERGIES est la société Tête de groupe du groupe d'intégration fiscale (articles 223 A et suivants du CGI) formé avec les sociétés suivantes :

1. S.A.S.U. MARGNES ENERGIE, société fille.
2. S.A.S.U. ENERGIE MAUZE THOUARSAIS, société fille.
3. S.A.S.U. ENERGIE SAINT LADE, société fille, depuis le 01/01/2017.
4. S.A.S.U. FONTRIEU Energie, société fille, depuis le 01/01/2021.

La convention d'intégration fiscale stipule que, les filiales seront redevables envers la société tête de groupe d'une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, égale à la charge d'impôt sur les bénéfices qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La contribution des filiales sera calculée à la clôture de chaque exercice, sur la base de leur résultat fiscal et de leur plus-value nette à long terme, déterminée comme si elle était imposée séparément, c'est à dire après imputation des reports déficitaires et moins-values à long terme reportables dont elles auraient pu disposer si elles n'avaient jamais été membres du groupe.

4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation
SASU EMT	Facturation Garantie démantèlement	1 586	Compte client débiteur
SASU Margnès	Frais de Garantie démantèlement	842	Charge constatée d'avance
SASU ESL	Frais de Garantie démantèlement	1 613	Charge constatée d'avance
SASU EMT	Frais de Garantie démantèlement	1 417	Charge constatée d'avance
SAEML Commune 81	Solde participation	155 000	Compte Fournisseur d'immobilisation

5 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Engagements financiers

Nature d'engagements	N	N-1
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Mauzé Thouarsais	150 000	150 000
Nantissement des 400 titres de la SASU Energie Sain Lade	58 000	58 000
Nantissement du compte placement ARKEA	750 000	750 000
Gage des 3 éoliennes de P1Bis sans dépossession emprunt CMO 6 740K€	6 740 000	6 740 000

5.2 Engagements financiers donnés

- Emprunts C.E. d'un montant de 7 600 000 € concernant le parc P6, composé de 3 éoliennes :
 - Garantie :

Cession à titre de garantie du contrat d'achat d'électricité N°BO0031076.

Délégation/opposition au profit du prêteur de toutes assurances techniques souscrites par l'emprunteur au fur et à mesure de leur souscription tant en phase de construction que d'exploitation.

- Emprunts C.M. d'un montant de 6 740 000 € concernant le parc P1 Bis, composé de 3 éoliennes :
 - Garantie :

Cession de créances consenties par l'emprunteur au profit du prêteur, pour sûreté et garantie du remboursement du crédit, du contrat de vente d'électricité.

- Emprunt ARKEA d'un montant de 14 750 000€ concernant le parc P8, composé de 5 éoliennes :
 - Garantie :

Nantissement du compte ARKEA Banque E&I (placement) : n°1882975416 07420815941

5.3 Engagements financiers reçus

Un cautionnement solidaire a été reçu d'une entreprise régie par le Code des Assurances en vue de garantir le paiement, en cas de défaillance de la société, des dépenses liées au démantèlement des installations de production et à la remise en état du site pour un montant maximum de :

670 282.40 € pour le parc de P2BIS

217 785.64 € pour le parc de P1BIS

317 209,52 € pour le parc P6

520 791,75 € pour le parc P8

5.3.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la loi/de la convention collective des IEG,

Le montant notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 1 037€ au 31/12/2023 contre 495€ au 31/12/2022.

Cet engagement est estimé :

- selon la Recommandation CNC n°2003-R.01/selon la Recommandation ANC 2013-02 que nous avons adoptée.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.10%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,
 - Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.
Pour la prise en compte du risque de mortalité,
 - Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 51.64%.

6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	<i>Personnel salarié</i>
Cadres	1
Agents de maîtrise et Techniciens	3
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	4

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2019 12	31/12/2020 12	31/12/2021 12	31/12/2022 12	31/12/2023 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 907 047,84	2 479 187,44	4 139 662,85	4 142 056,45	5 671 873,14
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 163 975,48	1 385 760,40	2 787 139,42	2 820 891,33	3 962 272,57
Impôts sur les bénéfices	0,00	23 666,00	216 344,00	0,00	99 206,00
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	293 766,37	402 100,67	586 526,63	205 381,64	188 529,29
Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,37	0,43	0,82	0,90	1,23
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,09	0,13	0,19	0,07	0,06
Dividendes versés à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12/N	1,00	1,00	2,00	3,00	4,00
Montant de la masse salariale	69 593,20	70 026,59	97 147,64	154 149,84	239 859,76
Montants versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	22 462,00	34 384,00	45 525,00	66 890,00	115 840,00

RAPPORT DE GESTION

DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2023

DIRECTOIRE DU 28/03/2024
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 26/04/2024
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



SOMMAIRE

I.	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
I.1	Faits marquants, progrès et difficultés	3
I.1.1	Mise en service du parc éolien P8 « Les Herbes Blanches »	3
I.1.2	Développement de projets	4
I.1.3	Autres éléments marquants liés à l'activité de la Société	9
I.1.4	Evolution du chiffre d'affaires	13
I.2	Gouvernance	13
I.2.1	Evolution de la composition du Directoire	13
I.2.2	Evolution des mandats du Conseil de Surveillance	13
I.2.3	Désignation d'un représentant de 3D ENERGIES au sein du Conseil de Surveillance de SEOLIS ..	13
I.2.4	Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de la SAEML ENERGIES COMMUNES 81	13
I.2.5	Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de la SAS Parc éolien de Souvigné 2	14
I.2.6	Evolution de l'actionnariat	14
II.	FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	14
III.	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	15
IV.	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2023	16
IV.1	Tableau des filiales et participations	16
IV.2	SEOLIS	16
IV.3	SAS MARGNES ENERGIE	17
IV.4	SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS	17
IV.5	SAS ENERGIE SAINT LADE	17
IV.6	SAS FONTRIEU ENERGIE	17
IV.7	SAEML ENERGIE COMMUNE 81	17
IV.8	SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2	17
IV.9	SAEML SOELIA	18
IV.10	SAS FENIOUX ENERGIE	18
IV.11	SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON	18
V.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	18
VI.	PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL	18
VII.	PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023	19
VII.1	Comptes sociaux	19
VII.1.1	Compte de résultat simplifié	19
VII.1.2	Bilan	20
VII.2	Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices	20
VII.3	Tableau des autorisations financières	22
VII.4	Délais de règlement des fournisseurs et des clients :	22
VIII.	AFFECTATION DU RESULTAT	24
IX.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	25
X.	PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A TITRE ORDINAIRE	26
XI.	ANNEXES	29

Mesdames, Messieurs,

Une Assemblée Générale est réunie annuellement, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, afin de rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives et soumettre à votre approbation les comptes de la Société concernant cet exercice.

Le rapport de gestion expose en préambule les principaux faits ayant marqué la vie de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ainsi que les récentes évolutions postérieures à cette clôture, telles que perçues et constatées par le Directoire de la SAEML 3D ENERGIES. L'objectif de ce rapport de gestion est d'exposer la stratégie d'exploitation et de développement de la SAEML 3D ENERGIES et les différentes propositions afférentes aux résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à disposition dans le respect des délais impartis. Les comptes annuels au titre de l'année 2023 de la SAEML 3D ENERGIES sont également joints au présent rapport.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Concernant l'exercice 2023, une synthèse de l'activité de 3D ENERGIES, de ses perspectives de développement est proposée :

I.1 Faits marquants, progrès et difficultés

La société, depuis sa création en 2012, a développé des projets de parcs éoliens en propre ou a élargi son activité par rachat de sociétés sur le territoire deux sévriens et en dehors de ce territoire. La société a également étendu son périmètre d'intervention en développant des partenariats et en prenant part au capital de Sociétés de projets.

3D ENERGIES est, à la date de rédaction de ce rapport, l'associée unique de quatre sociétés par actions simplifiées unipersonnelles. La Société effectue pour ses filiales des prestations administratives et techniques dans le cadre de conventions.

En outre, à fin 2023, la Société est actionnaire de Sociétés avec un taux de détention du capital s'établissant comme suit :

- SEM Energie communes 81 : 10 %
- SAEML SOELIA : 10%
- Parc éolien de Souvigné 2 SAS : 15%
- PE de Champagne Mouton SAS : 20%
- FENIOUX ENERGIE SAS : 80%

I.1.1 **Mise en service du parc éolien P8 « Les Herbes Blanches »**

L'année 2023 a été marquée par la **mise en service du parc éolien des Herbes Blanches** situé sur la commune de Voulmentin en Deux-Sèvres. Cela porte à 4 le nombre de parcs éoliens en exploitation au sein de la SAEML 3D ENERGIES.

Ce parc éolien, constitué de 5 éoliennes de 2,35 mégawatts de puissance unitaire, permettra de produire 22 gigawattheures par an.

Une attention toute particulière a été portée sur les aspects environnementaux, notamment avec l'intervention d'un écologue tout au long du chantier afin de veiller au respect de la réglementation et de nos engagements environnementaux initiaux.

3D ENERGIES rend également compte, aux élus de Voulmentin, de ces activités de construction. Ainsi, des comités de suivi ont été organisés régulièrement donnant lieu à des réunions avec les élus de la commune et des visites du chantier.

D'autre part, dès la mise en service du parc, des études sur deux à trois années seront réalisées afin d'évaluer les effets du fonctionnement des éoliennes sur l'activité de l'avifaune et des chiroptères. Si des mesures environnementales complémentaires s'avéraient nécessaires elles seront mises en œuvre et leur efficacité sera évaluée.

Des mesures acoustiques seront également réalisées sur les périodes estivales et hivernales pour contrôler que le fonctionnement du parc respecte les émergences réglementaires admissibles.

Enfin, des mesures compensatoires, telles que des plantations de haies, ont été mises en œuvre dans le périmètre immédiat du site. Ces linéaires de boisement permettront de créer des écrans visuels pour les riverains et de recréer une continuité écologique sur le territoire.

Tout au long du développement, de la construction et de l'exploitation, 3D ENERGIES veille à se faire accompagner par des bureaux d'expertises environnementaux indépendants et reconnus. Outre le fait de respecter la réglementation, 3D ENERGIES souhaite, pour une meilleure acceptabilité, que ses installations soient en adéquation avec l'environnement et l'activité humaine locale.

Il est également à noter que les membres de la gouvernance ont été invités à se rendre sur site lors de la réalisation des travaux, en juin 2023. Les élus locaux et riverains ont également été conviés à une visite du chantier. Par ailleurs des explications liées aux différentes étapes du chantier et sur le fonctionnement du parc éolien ont été fournies à des écoliers et collégiens qui se sont rendus sur site.

La mise en service opérationnelle a débuté le 1^{er} novembre 2023. L'énergie produite est vendue sur le marché dans le cadre du processus de mesures d'urgence pour une période maximale de 18 mois. A l'issue de cette période, le contrat en complément de rémunération prendra effet pour une durée de vingt ans.

Dans les faits, le contexte lié au marché de l'énergie a conduit à mettre un terme au processus de vente marché par anticipation et de ne pas aller au terme des 18 mois possible initialement. En effet les tarifs de vente de l'énergie sur le marché observés sur la fin d'année 2023 et le début de l'année 2024 (56€/MWh) sont moins intéressants que le tarif contractuel fixé dans le contrat en complément de rémunération (76,60 €/MWh). Le contrat en complément de rémunération prendra ainsi effet le 1^{er} avril 2024.

La Société a par ailleurs poursuivi le développement de ses projets et l'exploitation de ses quatre parcs situés sur le département des Deux-Sèvres et détenus en propre.

1.1.2 Développement de projets

Sur le plan du développement, les études se sont poursuivies sur les projets suivants :

✓ P16 Les Châteliers :

Le développement a été initié sur sollicitation des élus de l'ancienne commune de Chantecorps, et délibération du Conseil Municipal en 2018 permettant à 3D ENERGIES de développer un projet éolien. Les communes de Chantecorps et de Coutières ont fusionné en 2019 pour devenir la commune de « Les Châteliers ». Une présentation au nouveau conseil municipal a été effectuée en octobre 2019, sans prise de délibération, et les études de terrains ont alors débuté.

Les études acoustiques, environnementales et faune/flore se sont poursuivies en 2023. En parallèle des contacts ont été pris avec les propriétaires exploitants concernant les potentielles implantations. Des informations régulières avec les élus locaux ont eu lieu à propos de ce projet.

Les phases de concertations et d'information des parties prenantes se sont déroulées à compter de septembre 2023. Sur demande d'élus de la commune pour se positionner, avec la connaissance des conditions de développement et de l'ensemble des engagements proposé par 3D ENERGIES, un dossier d'information a été déposé le 5 septembre en Mairie.

Toutefois, le Conseil Municipal qui s'est réuni en octobre a émis une délibération défavorable à ce projet éolien. À la suite de cela une réunion a été organisée avec M. le Maire, M. MOTARD, Président du SIEDS et 3D ENERGIES en fin d'année. Aussi, des échanges sur le développement de ce projet ont été engagés avec les élus vice-présidents du SIEDS et les membres du Bureau Syndical pour évaluer les stratégies envisageables en lien avec ce dossier.

✓ **P13-Fenioux :**

Le développement du projet de Fenioux a été initié en juillet 2021. Les études acoustiques, environnementales et faune/flore se sont poursuivies en 2023. Les échanges avec les élus locaux se sont déroulés au travers de comités de pilotage. Le mât de mesure installé en décembre 2021 a été démonté en début d'année. En parallèle des études terrains, la communication autour du projet s'est poursuivie régulièrement sous différentes formes : ateliers riverains, comité de suivi auprès des élus locaux, diffusion de newsletters à la population. Des contacts ont été établis avec les propriétaires exploitants en vue de définir les implantations d'éoliennes. A noter également qu'un géobiologue a été missionné pour ce projet.

Un forum public de présentation du projet a eu lieu début juillet constituant le dernier temps fort de la phase d'information et de concertation associée au projet. Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) et le résumé non technique (RNT) ont été déposés en début d'année 2024.

Il est rappelé que ce projet est mené en partenariat avec VALECO, actionnaire à hauteur de 20% au sein de la SAS Fenioux Energie qui a été créée en cours d'année. Le capital s'élève à ce stade à 100 €. 3D ENERGIES est l'actionnaire majoritaire de la Société qu'elle détient à 80%.

Dans le cadre du partenariat, un contrat d'expertise portant sur des prestations administratives et comptables réalisées par la SAEML 3D ENERGIES pour le compte de la SAS FENIOUX ENERGIE a été conclu.

A des stades moins avancés, les **démarches** se sont poursuivies sur les projets suivants :

✓ **St Germain de Longue Chaume – Projet éolien de la Coussothe**

Pour rappel, la société VALECO étudie le développement d'un projet éolien sur les communes de Saint Germain de Longue Chaume et Adilly depuis 2021, et dans cet objectif, a démarché ces communes et sécurisé la zone du point de vue du foncier.

3D ENERGIES a sollicité la commune voisine d'Amailloux, ainsi que les communes de Saint Germain de Longue Chaume et d'Adilly afin d'échanger sur le sujet et de les accompagner dans leur stratégie d'aménagement du territoire.

Un premier comité de suivi a eu lieu en juin afin de définir la méthode et échanger sur le projet éolien avec les élus des communes précitées. Des projets de type éolien ou agrivoltaïsme font également l'objet d'échanges et de discussions.

Des échanges réguliers menés par 3D ENERGIES se sont poursuivis en lien direct avec les élus des communes concernées. Les mesures d'accompagnement au projet proposées par 3D ENERGIES seront exposées prochainement aux élus. Ce projet éolien a été nommé « projet éolien de la Coussothe ».

✓ **Val en Vignes**

La Société ABOWIND qui a initié le développement d'un projet éolien sur la commune de Val en Vignes dans le Thouarsais a sollicité un échange avec 3D ENERGIES en 2022. La sécurisation du foncier est en cours sur ce secteur. Il est également à noter que plusieurs développeurs agissent sur cette zone.

3D ENERGIES a pris contact auprès du Maire de la commune afin de l'accompagner dans le développement de ce projet et d'appréhender au mieux ses besoins. Des échanges se sont organisés avec le Président de la Communauté de Communes notamment au sujet des zones d'accélération. En outre, 3D ENERGIES prend contact avec les exploitants et propriétaires pour évaluer les possibilités d'intervention sur ce projet.

Le développement s'est par ailleurs poursuivi dans le cadre de partenariats dont les discussions ont été engagées les années précédentes.

Les échanges et négociations se sont poursuivis avec des partenaires potentiels partageant les mêmes valeurs que celles du groupe SIEDS. L'objectif est de développer en commun des projets de territoires partagés et vertueux. C'est un axe de développement important qu'il convient de mettre en œuvre.

Cela s'est traduit en 2023 par la prise de participation effective de la SAEML 3D ENERGIES, en tant qu'actionnaire minoritaire, au sein des Sociétés suivantes :

✓ **PE de CHAMPAGNE MOUTON**

3D ENERGIES est partenaire de ce projet éolien situé en Charente et développé par VALECO. La Société de projet afférente dénommée PE de CHAMPAGNE MOUTON a été créée en 2023.

Cette SAS qui est dotée d'un capital social de 1 000 € est détenue à 20% par la SAEML 3D ENERGIES et à 80% par VALECO.

Les étapes liées au développement du projet se sont poursuivies, et la demande d'autorisation a été déposée en fin d'année. Il est à noter que le conseil municipal de cette commune a émis un avis défavorable au projet éolien.

Dans le cadre du partenariat, un contrat d'expertise portant sur des prestations administratives et comptables réalisées par la VALECO pour le compte de la SAS PE de Champagne Mouton a été conclu.

✓ **Syndicat du Tarn et Garonne – prise de participation au sein de la SAEML SOELIA**

Un partenariat a été scellé en 2022 avec le Syndicat d'énergie du Tarn et Garonne qui a créé la SAEML SOELIA en 2023. Ainsi, les élus du Tarn et Garonne ont exprimé leur volonté d'ouvrir à 3D ENERGIES une partie du capital social de la SEM SOELIA dans l'objectif d'assurer le développement de projets d'énergies renouvelables, notamment solaire, sur leur territoire. Ce partenariat répond à une sollicitation d'un syndicat de collectivités et s'intègre dans les objectifs de développement des énergies renouvelables des élus du SIEDS.

Le Comité Syndical du SIEDS a, lors de sa réunion du 15 mai 2023, approuvé le principe de la souscription par la Société au capital de la SAEML SOELIA, à hauteur d'environ 10% du capital de 4 231 000€. Le Conseil de Surveillance a approuvé et autorisé cette prise de participation d'un montant total de 423 100€ qui vient renforcer le réseau d'influence de la Société.

✓ **SAS Parc éolien de Souvigné 2 :**

3D ENERGIES a été sollicitée par le SIEDS, lui-même sollicité par la commune de Souvigné pour être partenaire d'un projet éolien sur son territoire porté par le développeur OPALE, l'investisseur étant KGAL. Les échanges et négociations afin de définir les conditions de développement et de partenariat ont permis d'aboutir à la signature du contrat de cession d'action et le pacte d'associés en février 2023.

La prise de participation de la SAEML 3D ENERGIES à hauteur de 15% du capital de la SAS SOUVIGNE II de 150 000 €, soit 22 500 €, s'est ainsi réalisée en 2023.

3D ENERGIES en tant qu'Associé a désigné comme représentant permanent, son Directeur Général, M. Rémy VIAUD.

Sur le plan technique, le projet continue son développement avec la phase de pré-enquête publique, qui s'est déroulée en début d'année 2023. Des permanences sont organisées avec OPALE dans le cadre de l'enquête publique.

Le projet a été ramené de 5 à 4 éoliennes, tout en garantissant une production estimée de l'ordre de 50 GWh par an.

Le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) et du résumé non technique (RNT) du projet éolien a eu lieu début septembre 2023. La procédure de révision du Plan de Servitude Aéronautique (PSA) qui pouvait être un obstacle au projet a été menée en parallèle de l'instruction de la DAE. Le 8 décembre 2023 les services de la Préfecture ont émis un refus lié au PSA en vigueur. La révision du plan de servitude est imminente, ce qui permettra de libérer les contraintes aéronautiques pesant sur ce projet.

✓ **SEM Energie Commune 81**

En 2022, la SAEML 3D ENERGIES a pris part au capital de la société d'économie mixte Energie Commune 81, créée par le Syndicat d'énergie du Tarn (SDET), l'acteur public de l'énergie dans le Tarn.

La Banque des Territoires et la SEM 3D Energies appuient de concert ce projet territorial en devenant actionnaires. La SAEML détient ainsi 10% du capital de la SEM Energie commune 81 représentant un montant de 310 000 €.

Les autres actionnaires sont :

- Territoire d'énergie Tarn 79,7%,
- Banque des Territoires 10%,
- SEM 3D Energies 10%,
- Kawantech 0,16%,
- Sirea 0,16%.

Ce partenariat avec un syndicat d'énergie départemental offre l'opportunité de contribuer à la résilience du territoire Tarnais et vient intensifier les projets EnR sur le territoire pour 3D ENERGIES. L'identité et les valeurs communes de 3D ENERGIES et du SDET doivent permettre de développer, au sein de la SEM Energie Commune 81, des projets d'énergie renouvelable vertueux par le Territoire et pour le Territoire.

L'activité de la SEM Energie Commune 81 a débuté au cours de l'exercice à l'issue des décisions du Comité d'investissement et du conseil d'administration.

Les principaux projets menés par la SEM, la SEM Energies Commune 81 portent essentiellement sur des projets photovoltaïques au sol, des ombrières dans le cadre de partenariats ainsi que des prestations de services. Des négociations sont également en cours pour une prise de participation au sein d'une SAS développant un parc éolien. La participation serait de 3% (répartie entre commune et SEM) avec un droit de préemption en cas de cession de parts.

De **nouveaux projets** ont par ailleurs émergé :

✓ **Chasseneuil sur Bonnieure**

De nouvelles perspectives de développement se sont présentées avec notamment l'opportunité d'acquérir une société portant un parc éolien à construire située en Charente sur la commune de Chasseneuil sur Bonnieure.

Le projet d'acquisition de la Société, détenue actuellement à 100% par la Société VALECO, a fait l'objet d'une présentation au Comité d'engagement des investissements. Les négociations concernant ce rachat de Société se sont poursuivies avec l'accompagnement du cabinet d'avocat Ravetto spécialisé dans le domaine de l'énergie.

Le Comité Syndical du SIEDS a entériné l'acquisition de la société en début d'année 2024, et autorisé les membres du conseil de surveillance à voter en faveur de cette acquisition. L'offre ferme a été validée. Ce parc éolien dont la construction pourrait débuter à l'automne 2024 sera constitué de 4 éoliennes de 3 à 3,6 mégawatts représentant une production annuelle de plus de 24 gigawattheures. L'achat des titres de la Société s'élève à 408 230 €. Le conseil de Surveillance sera amené à statuer au début de l'année 2024.

✓ **Prise de participation au sein de TERRA ENERGIES**

TERRA ENERGIES, SAS à Conseil d'Administration, est un fonds d'investissement qui soutient le développement des énergies renouvelables en Nouvelle Aquitaine. TERRA ENERGIES intervient dans les filières EnR tel que l'éolien, le photovoltaïque ou encore la méthanisation par exemple.

La décision relative à la prise de participation à ce fonds d'investissement a été validée par le Comité Syndical du SIEDS en décembre 2023. La gouvernance de 3D ENERGIES a validé cette prise de participation en janvier 2024.

La prise de participation à hauteur de 1,9%, au sein du capital de TERRA ENERGIES, SAS au capital de 8 225 900 €, se traduit par la souscription de 2 236 actions au prix unitaire de 172,30 €, pour un total de 385 262,80€.

Le paiement de la souscription se réalisera en deux temps, à savoir 217 562,80 € en février 2024, le solde pour 167 700€, interviendra d'ici 2026.

✓ **Poursuite des actions dans le cadre du repowering du parc éolien du MARGNES**

Les études liées au repowering du parc éolien du MARGNES situé à Fontrieu sont portées par la SAS FONTRIEU ENERGIE détenue à 100% par la SAEML 3D ENERGIES. Les possibilités du devenir du parc du Margnès à la fin du contrat de maintenance avec le turbinier sont les suivantes :

- Poursuivre l'exploitation avec le parc actuel ;
- Remplacer les éoliennes actuelles par des éoliennes de même gabarit ;
- Remplacer les éoliennes par des éoliennes plus puissantes, ce qui équivaut à un nouveau projet.

Un audit technique et financier a été engagé afin d'évaluer les conditions de poursuite d'exploitation du parc. En outre, en parallèle, un porter à connaissance sera déposé pour des machines d'un gabarit relativement proche afin de se prémunir d'une impossibilité technique de prolonger l'exploitation. La prolongation du contrat de maintenance avec ENERCON a été négociée pour les années 16 à 20 afin de continuer à assurer les opérations de maintenance sur ces périodes dans des conditions financières maîtrisées.

✓ **Engagement du repowering du parc de Champdeniers,**

En outre, les perspectives de repowering du parc de Champdeniers, dont l'exploitant actuel est la Régie, ont été initiées. Cela se traduit par la sécurisation foncière du site des Taillées. Pour ce faire, les échanges avec le Maire de la commune, au sujet du renouvellement du foncier ont ainsi été engagés, l'idée étant d'associer le territoire au développement de ce nouveau projet. Un accompagnement dans le cadre de l'élaboration des cartes de développement EnR sur la commune sera mis en œuvre par l'intermédiaire du SIEDS pour répondre à la demande du Maire.

I.1.3 Autres éléments marquants liés à l'activité de la Société

Au-delà des aspects liés au développement de projets, **l'activité de la Société en 2023 a été ponctuée par les faits suivants :**

✓ Contribution sur la rente infra marginale (CRIM) des producteurs et recours associés

La loi de finances votée en fin d'année 2022 a introduit une contribution sur la rente infra marginale des producteurs d'électricité. Cela s'est traduit par le reversement à l'Etat de 90% des revenus excédent 100€/MWh sous forme d'une contribution. Le parc de Margnès est concerné, suite à la sortie d'obligation d'achat au 1^{er} avril 2022. Il est à noter que les revenus liés au marché de capacité et des garanties d'origine sont exclus des prélèvements.

Un recours a été initié par les producteurs éoliens concernant cette contribution auquel MARGNES ENERGIE ne faisait pas partie. Néanmoins, il a été décidé de se constituer intervenant volontaire afin de se joindre au contentieux en cours tant que la clôture d'instruction n'était pas encore prononcée. Cela permettra potentiellement de percevoir les sommes versées si l'issue du contentieux était favorable aux producteurs.

✓ Prix seuil : reversement de la prime à l'énergie pour les contrats en complément de rémunération et introduction d'un recours

Dans le cadre des contrats en complément de rémunération, à compter du 1^{er} janvier 2022, le producteur est redevable de la prime à l'énergie mensuelle lorsque celle-ci est négative. Cette mesure a été introduite dans la loi de finances rectificative de 2022. Concernant les parcs de la Société (Tourette 2, Raffauds 2 et Galvestes), le montant reversé s'est élevé à 6 millions d'euros en 2023, pour les factures d'avoir émises en 2022.

A l'instar d'autres développeurs et exploitants de parcs éoliens 3 D ENERGIES a contesté les factures de reversement de l'exercice 2022 (ainsi que pour les mois de production à compter de janvier 2023) transmises par EDF. Une coalition formée par d'autres producteurs a constitué un recours au Conseil d'Etat.

Le Conseil Constitutionnel a censuré le dispositif prix seuil. De ce fait, en l'absence de base légale pour le dispositif prix seuil, il n'y a plus lieu de verser les avoirs sur 2023.

Cependant, suite à l'adoption de la loi de finances pour 2024 qui prévoit le déplafonnement total, la coalition initialement mise en place va contester ce nouveau dispositif.

✓ Loi de finances 2024 :

La loi de finances 2024 proroge la CRIM en 2024 dans des conditions assouplies. Le seuil de taxation a été réévalué à hauteur de l'inflation ce qui le porte à 104,80 euros/MWh (+4,8%). Le taux de prélèvement a été limité à 50% des revenus excédant le seuil de taxation. La Société MARGNES qui était impactée en 2022 et 2023 ne sera plus exposée à cette contribution en 2024 en raison d'un prix de vente de l'énergie en deçà du prix seuil de 104,8 euros/MWh.

✓ Pilotage des prix négatifs

Une stratégie a été établie afin de définir la conduite à tenir lorsque les prix de l'énergie sont négatifs. Les parcs en complément de rémunération doivent être arrêtés pendant les heures à prix négatif et le producteur est compensé d'une prime, au-delà de la 20^{ème} heure à prix négatif. Pour le parc du Margnès par exemple, la production n'est pas arrêtée en cas de prix négatifs car il n'y a pas de pénalités qui s'appliquent. La stratégie est différenciée par parc éolien selon le type de contrat de vente de l'énergie produite qui s'y rapporte.

✓ **Éléments marquants liés à la stratégie comptable et financière**

- **Stratégie de placements**

Au cours de l'exercice, des placements financiers ont été réalisés lorsque la trésorerie le permettait. A l'échéance des comptes à terme de nouveaux ont été souscrits pour une durée d'un an, reconductibles jusqu'à 10 ans aux taux de 4% annuel. Les placements financiers prennent également la forme d'obligations liées au marché des Emissions Carbone, ou de comptes courants rémunérés, ces derniers présentant une souplesse de gestion très intéressante.

A fin 2023, le montant des placements en cours au sein de la SAEML 3D ENERGIES totalisait 4 210 000 euros.

- **Dépréciation des actifs en développement**

Un test de dépréciation des actifs a été réalisé pour les projets en cours. Il est en effet obligatoire de procéder aux dépréciations nécessaires, dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif. Cela est une obligation comptable afin que les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Dans la continuité de la stratégie définie en 2022, l'intégralité du projet de Fenioux a été déprécié et 80% du projet des Châteliers, pour les coûts immobilisés au cours de l'exercice 2023.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 263 309 euros a ainsi été comptabilisée en 2023 ce qui porte à 749 282 € le cumul des dépréciations réalisées sur ces deux projets à la fin de l'exercice 2023.

- **Modélisation des Business Plan (BP)**

Afin de sécuriser et actualiser la trajectoire financière de la Société et de ses filiales un travail de modélisation des BP a été confié à notre cabinet comptable KPMG, qui s'est finalisé au cours de l'année 2023. Une note méthodologique identifie les hypothèses retenues lors de l'élaboration de ces BP. Les business plan actualisés annuellement donnent lieu à la production d'indicateurs et à l'actualisation des Taux de Rendement Interne.

Ces business plan permettent d'obtenir une projection par projet jusqu'en 2035, avec les flux financiers associés. L'intérêt de la démarche est double :

- Ces modélisations des règles de gestion et les projections long terme associées permettent de prévoir des flux de capitaux (dont trésorerie et capacité d'autofinancement).
- Ces travaux permettent d'autre part, de modéliser la valorisation des projets au travers des Taux de Rendement Internes et la valeur dégagée par les Projets (Valeur d'Actif Net).

✓ **Contrôle fiscal au titre des exercices 2020-2021**

La Société a été soumise à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2020-2021. Celui-ci a débuté le 20 avril 2023. La durée d'amortissement des parcs éoliens pratiquée sur 15 ans linéaire par la Société est remise en cause par l'administration fiscale qui la juge trop courte et qui se positionne sur une durée de 20 ans. En outre, l'administration fiscale indique devoir amortir les frais d'honoraires inhérents aux baux sur la durée correspondant à leur période de validité, c'est-à-dire sur une durée de 30 ans. 3D ENERGIES a contesté la position de l'administration fiscale avec l'appui du cabinet d'avocat FIDAL.

Une rencontre avec la supérieure hiérarchique du contrôleur fiscal a eu lieu en décembre en présence du cabinet FIDAL. Les échanges ont montré une certaine réceptivité de l'administration par rapport aux arguments avancés.

Un dossier étayé et argumenté a été produit avec l'appui de notre cabinet conseil afin de confirmer et justifier notre analyse sur la durée d'amortissement retenue de 15 ans, en s'appuyant en outre sur les pratiques d'autres exploitants de parcs éoliens.

La stratégie défendue se présente ainsi, intégrant une position différenciée selon la date de mise en service des parcs éoliens :

- Amortissement linéaire sur 15 ans pour les parcs jusqu'à l'exercice 2018 ;
- Amortissement linéaire sur 20 ans pour les parcs à compter de l'exercice 2019 déjà en exploitation ;
- Introduction d'un amortissement dégressif sur les futures installations, mises en service à compter de 2023, en décomposant les éléments de l'actif : amortissement linéaire 20 ans ou dégressif 20 ans selon les éléments.

A ce stade, nous sommes informés que notre dossier est à l'étude et que le sujet est du ressort du niveau hiérarchique supérieur de l'administration fiscale. Il sera probablement traité au niveau régional.

Sur le plan comptable, et dans l'attente des conclusions définitives de l'administration fiscale, une provision pour charge d'impôts sur les sociétés a été constatée sur l'exercice 2023 pour un montant de 537 819 euros. Ce montant qui comprend le rappel d'impôts concernant les années 2020 et 2021 notifié dans le cadre du contrôle fiscal, ainsi que le rappel d'impôt estimé au titre des années 2022 et 2023 au regard de la position de l'administration fiscale actuelle, n'est pas déductible fiscalement. Il est à noter qu'une provision comptable a également été réalisée dans les comptes des filiales pour les exercices non prescrits (2021, 2022 et 2023).

✓ **Méthode d'amortissement du parc éolien des Herbes Blanches**

En lien avec le contrôle fiscal, et après concertation avec le cabinet comptable KPMG, le commissaire aux comptes GROUPE Y et le cabinet FIDAL, il a été décidé de modifier la méthode d'amortissement des parcs éoliens futurs, dont celui des Herbes Blanches qui a été mis en service sur l'exercice 2023.

Ainsi pour les parcs éoliens mis en service à compter de 2023 l'amortissement sera pratiqué comme suit :

- Amortissement dégressif sur une durée de 20 ans des éléments suivants : éoliennes – génie électrique – raccordement ;
- Amortissement linéaire sur une durée de 20 ans pour les frais et honoraires liés aux baux.
- Amortissement linéaire sur 20 ans pour les travaux de voiries, des plateformes des parcs éoliens et des provisions en vue du démantèlement.

La date de point de départ de l'amortissement du parc éolien correspond au 1^{er} jour du mois au cours duquel est intervenue l'injection des premiers kilowattheures sur le réseau.

Pour le parc des Herbes Blanches, la date retenue est ainsi le 1^{er} août 2023.

✓ **Evolution des systèmes d'informations de la Société :**

- **Evolution des outils de gestion financière, de communication bancaire et formalisation des processus de validation des opérations bancaires**

Un nouvel outil comptable a été déployé fin 2022 en vue d'automatiser les flux de facturation et d'optimiser le pilotage comptable et financier de la Société. La seconde phase liée à la dématérialisation des factures fournisseurs et à l'automatisation des traitements comptables associés a été engagée en 2023 avec une mise en œuvre effective envisagée pour début 2024.

La SA EML 3D ENERGIES et ses filiales a mis en place depuis décembre 2022, un outil de communication bancaire permettant :

- de transmettre les ordres de virement aux organismes bancaires sous forme de flux informatiques ;
- de récupérer les relevés bancaires et de les intégrer dans le logiciel de gestion comptable.

Pour permettre la signature des fichiers de virements, les personnes signataires sont équipées d'une clé de signature électronique 3SKEY. et disposent des délégations nécessaires pour signer les fichiers de

virements qui seront ensuite transmis aux banques via l'outil de communication bancaire "Mes banques". Dans ce cadre, un protocole EBICS TS est mis en place avec chacune des banques pour permettre ce mode de communication bancaire.

Une note interne a permis de formaliser la stratégie de contrôle interne et de validation des virements aux tiers, visant à sécuriser les opérations réalisées sur le périmètre de la SAEML 3D ENERGIES et des filiales.

- **Sécurisation du système d'information et des moyens de télécommunication des parcs éoliens**

Afin de sécuriser notre système d'information, nous avons convergé vers une solution d'hébergement (cloud) au cours du 2^{ème} trimestre 2023.

De plus afin de fiabiliser et sécuriser nos systèmes de télécommunication avec les installations de production, des liaisons GSM sont déployées progressivement, sur chacun des sites de production, afin de se séparer des liaisons filaires ORANGE qui présentent nombre de contraintes. Cette solution de communication permettra de renforcer la fiabilité et la qualité de la liaison télécom, mais également d'avoir un portail numérique qui permettra de superviser les échanges de flux d'informations et surtout de renforcer nos installations contre d'éventuelles cyberattaques.

- **Optimisation et dématérialisation des outils de supervision des unités de productions**

Afin d'optimiser et d'améliorer la supervision et la gestion de nos installations 3D ENERGIES s'est dotée depuis 2022 de deux outils de supervision et d'un outil de digitalisation des plans de prévention.

Le premier outil de supervision permet de suivre la production de nos installations de manière très fine et centralisée, et d'assurer la production automatisée d'indicateurs de performance.

Le second outil permet d'automatiser le télérelève des compteurs du gestionnaire de réseau d'une part, et de générer les factures production et d'assurer les étapes de validation avec l'ensemble des contreparties ainsi que la mise à jour et le suivi des indices et tarifs de référence (production, capacités, garanties d'origines).

Le retour d'expérience sur ces deux outils est très positif avec une fiabilisation des données et un suivi optimisé de nos unités de productions.

Enfin, un outil de gestion numérique des plans de prévention a été recherché en 2023 pour une mise en place effective en 2024 afin d'optimiser les échanges avec nos prestataires et permettre de simplifier la rédaction, les mises à jour et l'exploitation de ces documents.

✓ **Ressources humaines**

Un protocole d'Aménagement du Temps de Travail et un accord concernant le Compte Epargne Temps ont été validés et prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs un accord d'intéressement a été formalisé. Il prendra également effet au 1^{er} janvier 2024.

Ces mesures sociales visent à converger vers les mesures en place dans les autres entreprises du groupe afin d'avoir des pratiques similaires.

Enfin, il est à noter que l'équipe de la Société a été renforcée avec le recrutement d'un chef de projets EnR. Florian AUDEBAULT a ainsi été recruté le 1^{er} mai 2023.

I.1.4 Evolution du chiffre d'affaires

Sur le plan de la production, le chiffre d'affaires de la Société a augmenté de 37 % par rapport à l'exercice précédent, passant de 4 142 056 € à 5 671 873 €. Cette progression s'explique notamment par la mise en service du parc éolien des Herbes Blanches.

Les productions des parcs éoliens de la Société sont conformes aux prévisions. Le taux de disponibilité des éoliennes reste extrêmement élevé et s'établit à plus de 98%, reflétant un suivi rigoureux et régulier des opérations de maintenance.

I.2 Gouvernance

I.2.1 Evolution de la composition du Directoire

Monsieur Mehdi GHERIBI a démissionné de ses qualités de membre du Directoire à compter du 1^{er} février 2023.

Monsieur Gérard VERGER a été nommé membre du Directoire au 13 juillet 2023, en remplacement de Monsieur GHERIBI, pour la durée des mandats restant à courir des autres membres du Directoire, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

De plus, le Président du Directoire, avait transmis le 2 janvier 2023 une lettre de démission portant effet à compter du 15 juillet 2023. Cette date d'effet avait été reportée une première fois au 31 décembre 2023. Compte tenu des mouvements intervenus au sein de la Gouvernance, afin d'accompagner cette transition, et à la demande du SIEDS, l'intéressé a accepté de reporter sa démission au 30 juin 2025 maximum.

I.2.2 Evolution des mandats du Conseil de Surveillance

Le Comité Syndical du SIEDS a mis fin au mandat de M. Claude BOISSON en qualité de membre du conseil de surveillance le 31 octobre 2023 et désigné M. Dominique SIX en tant que représentant au sein du Conseil de Surveillance de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2023.

Par ailleurs, le mandat de Madame Catherine COUSINARD en qualité de représentant de SEOLIS PROD au sein de la Société a pris fin au 31 octobre 2023. L'actionnaire SEOLIS PROD a procédé en début d'année 2024, à la nomination de Monsieur Sébastien GUINET en tant que représentant de SEOLIS PROD au sein de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2024.

I.2.3 Désignation d'un représentant de 3D ENERGIES au sein du Conseil de Surveillance de SEOLIS

M. Joël COUE a été désigné en tant que représentant permanent de 3D ENERGIES, au sein du Conseil de surveillance de SEOLIS.

I.2.4 Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de la SAEML ENERGIES COMMUNES 81

Monsieur Rémy VIAUD, Directeur Général, a été nommé comme représentant permanent de la SAEML 3D ENERGIES, associée au sein de la SEM ENERGIES COMMUNES 81.

1.2.5 Désignation d'un représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de la SAS Parc éolien de Souvigné 2

Monsieur Rémy VIAUD, Directeur Général de la Société, a été désigné comme représentant permanent de 3D ENERGIES au sein de cette SAS.

1.2.6 Evolution de l'actionnariat

Un des deux actionnaires personnes physiques de la Société, Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, a demandé à céder son action par courrier reçu le 8 décembre 2022. La cession effective de son action à la valeur nominale de 10 euros au profit de SEOLIS PROD a eu lieu en début d'année 2023.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2023 de la Société se présente comme suit :

SIEDS – 1 885 125 actions soit 59,97 %

SEOLIS PROD – 1 258 242 actions soit 40,03 %

Monsieur Michel EPRINCHARD- 1 action soit 0,00003%

II. FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Avance en compte courant et augmentation de capital de SEOLIS

Lors de sa réunion du 30 novembre 2023, le Directoire a été informé qu'une avance en compte courant du SIEDS au profit de SEOLIS est prévue prochainement. Une augmentation de capital est envisagée en 2024 à laquelle la Société devrait participer à hauteur de 15%.

- Désignation d'un représentant de SEOLIS PROD au sein du Conseil de Surveillance de la SAEML 3D ENERGIES

SEOLIS PROD a décidé de désigner Monsieur Sébastien GUINET, en qualité de représentant de SEOLIS PROD au sein du Conseil de 3D ENERGIES, avec effet au 1er janvier 2024.

- Prise de participation au sein de TERRA ENERGIES

La souscription effective au sein de TERRA ENERGIES, SAS au capital de 8 225 900 €, immatriculée 820 929 032 RCS BORDEAUX, de 2 236 actions au prix unitaire de 172.30 €, pour un total de 385 262,80€ a eu lieu en février 2024.

Le paiement de la souscription se réalisera en deux temps, à savoir 217 562,80 € en février 2024, le solde pour 167 700€, interviendra d'ici à fin 2026.

- Partenariat entre Valeco – 3D ENERGIES et SEOLIS PROD pour le développement mutualisé des EnR

A l'issue d'échanges entre la Société, SEOLIS PROD et la société VALECO un partenariat a été noué entre ces entités afin de développer en commun des projets ENR.

Ce partenariat favoriserait un développement territorial actif avec des valeurs communes et permettrait de bénéficier de l'expérience forte de VALECO, qui est lui aussi un développeur (ne disposant pas en propre d'activités de construction) notamment dans les filières agrivoltaïsme mais aussi en éolien et photovoltaïque au sol.

Le contrat de partenariat associé a été entériné par les gouvernances. Celui-ci sera mis en œuvre à compter de l'année 2024.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2024 sera marquée par l'acquisition de la Société portant le projet éolien de Chasseneuil sur Bonnieure. Ce parc constitué de 4 éoliennes pour une puissance installée de 12 à 14,4 MW représente une production annuelle de plus de 24 gigawattheures. Sa mise en service est prévue courant 2026. Toutes les opérations liées à l'acquisition de la Société d'une part et aux opérations préalables à la construction du parc d'autre part, marqueront l'année 2024.

Concernant les projets éoliens de Fenioux et de Souvigné, les autorisations d'exploiter devraient être obtenues au cours de l'année 2024. Les enquêtes publiques seront menées. Une communication transparente auprès des habitants et des collectivités d'accueil des projets sera menée.

Il conviendra par ailleurs de se positionner sur le devenir du projet des Châteliers où la commune a émis une délibération défavorable à ce projet éolien.

Le développement se poursuivra sur les autres sites en cours d'étude.

Des perspectives de partenariat et de co développement pourront être étudiées de manière à accroître le périmètre de développement de la SAEML 3D ENERGIES. Dans la continuité des orientations actuelles, le développement aura lieu en Deux-Sèvres, et aussi sur l'ensemble du territoire national. Des opportunités de coopération sont constamment recherchées.

La prise de participation dans des projets portés par des acteurs territoriaux constitue un axe important de développement ainsi que la sécurisation foncière des parcs actuellement exploités par la Société.

Au sein de la filiale FONTRIEU ENERGIE, les études liées au repowering engagées depuis plusieurs mois et les opérations associées se poursuivront en 2024.

Sur un aspect plus opérationnel, l'évolution des systèmes d'information et logiciels engagée sera effectivement mise en œuvre notamment sur la partie dématérialisation des factures fournisseurs et l'automatisation des traitements comptables associés.

En outre, les business plan dont le modèle et la méthodologie associée ont été finalisés seront actualisés avec le nouveau parc éolien des Herbes Blanches mis en service en cours d'exercice 2023. Cela est un élément clé dans le pilotage de la trajectoire financière de SAEML et des projections associées notamment dans le cadre des nouveaux investissements.

Nous sommes constamment à la recherche de solutions visant à optimiser la gestion de nos actifs en se dotant d'outils performants, efficaces et fiables.

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2023

IV.1 Tableau des filiales et participations

Société	Capitaux propres en €	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus en €	CA H.T du dernier exercice clos en €	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en €
SEOLIS (2)	+148 692 320	15 %	14 500 030	365 090 907	3 799 812	/
SAS MARGNES ENERGIE (1)	+ 2 465 501	100 %	2 882 393	2 079 238	357 543	/
SAS MAUZE THOUARSAIS (1)	+ 950 866	100 %	636 156	1 533 057	+ 21 872	/
SAS ENERGIE SAINT LADE (1)	+ 794 192	100 %	1 040 000	2 488 579	+ 174 060	/
SAS FONTRIEU ENERGIE (1)	- 98 148	100 %	100	0	- 29 454	/
SAEML ENERGIE COMMUNE 81(2)		10%	310 000	0	-27 536	/
SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2(2)		15%	22 500	0	- 28 314	/
SAEML SOELIA(3)	1 ^{er} exercice clos le 31/12/2023	10 %	423 100	/	/	/
SAS FENIOUX ENERGIE (4)	1 ^{er} exercice clos le 31/12/2024	80%	80	/	/	/
SAS CHAMPAGNE MOUTON (4)	1 ^{er} exercice clos le 31/12/2024	20%	200	/	/	/

(1) Dernier bilan connu clos : 31/12/2023

(2) Dernier bilan connu clos : 31/12/2022

(3) 1^{er} exercice clos le 31/12/2023

(4) 1^{er} exercice clos le 31/12/2024

IV.2 SEOLIS

SEOLIS est une SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 72 116 000 €, immatriculée au RCS de NIORT sous le n°492 041 066, dont le siège social se situe au 336 avenue de Paris, CS 98536-79025 NIORT Cedex. Elle a pour objet la fourniture d'électricité et de gaz sur le territoire du SIEDS.

Depuis le 27 novembre 2013, la Société détient une participation de 15% dans SEOLIS. En date du 26 avril 2021, la Société a également acquis trois actions, d'une valeur nominale de 10 euros, cédées par trois actionnaires personnes physiques de SEOLIS SAEML.

IV.3 SAS MARGNES ENERGIE

MARGNES ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui exploitait un parc éolien de 5 éoliennes, situé dans le Tarn. Cette filiale, immatriculée sous le n°480 073 790 au RCS de NIORT, possède un capital de 40 000 €. Depuis le 2 avril 2015, la Société détient 100% du capital de cette société. Le 18 décembre 2020, la société a absorbé par un processus de fusion, la SAS SINGLADOU ENERGIE, avec effet au 1^{er} janvier 2020. Celle-ci exploite donc, à la date de clôture de l'exercice, 6 éoliennes.

IV.4 SAS ENERGIE MAUZE-THOUARSAIS

ENERGIE MAUZE THOUARSAIS est une société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 150 000 €, immatriculée sous le n° 508 271 400 au RCS de NIORT, qui exploite, depuis le 1^{er} août 2016, un parc éolien sur la commune de Mauzé-Thouarsais dans les Deux-Sèvres.

IV.5 SAS ENERGIE SAINT LADE

ENERGIE SAINT LADE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 508 269 263 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 58 000 € exploite, depuis le 1^{er} janvier 2016, un parc éolien de cinq éoliennes sur les communes de Château Porcien et Saint Fergeux dans le département des Ardennes.

IV.6 SAS FONTRIEU ENERGIE

FONTRIEU ENERGIE est une société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée sous le n° 850 811 969 au RCS de NIORT. Cette filiale au capital de 100 € a été immatriculée le 15 mai 2019. L'objet social de la société est le développement, la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Le parc éolien qui était en projet, situé dans le département du Tarn, sur la commune de Fontrieu a été abandonné. Cette SAS sera l'entité support du projet de repowering de MARGNES.

IV.7 SAEML ENERGIE COMMUNE 81

ENERGIE COMMUNE 81 est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 921 811 030 au RCS d'Albi. Elle a été créée le 29 novembre 2022 à l'initiative du syndicat d'énergie du Tarn. La Société détient 10% du capital d'ENERGIE COMMUNE 81 s'élevant à 3 100 000 €. Son objet social porte sur la réalisation et l'exploitation de projets d'installation d'énergie renouvelable. Dans ce cadre elle assure toute étude, assistance et maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée dans des actions de transitions écologiques. Par ailleurs elle réalise et apporte son concours à des actions favorisant de maîtrise de la consommation d'énergie.

IV.8 SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2

PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 est une Société par Actions Simplifiées immatriculée sous le n° 897 757 498 au RCS de Paris. Elle a été créée le 26 mars 2021. La Société a souscrit, le 1^{er} février 2023, 225 actions pour un montant de 22 500 €. De ce fait, 3D ENERGIES détient 15% du capital de la SAS PARC EOLIEN DE SOUVIGNE 2 s'élevant à 150 000 €.

La SAS a notamment pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien situé sur la commune de Souvigné en Deux-Sèvres.

IV.9 SAEML SOELIA

SOELIA est une Société Anonyme d'Economie Mixte Locale immatriculée sous le n° 978 503 290 au RCS de Montauban. Elle a été créée le 22 août 2023, à l'initiative du syndicat d'énergie du Tarn et Garonne. La Société détient 10% du capital de SOELIA s'élevant à 4 231 000 €.

Elle a pour objet le développement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, elle assure le développement, la construction et l'exploitation de toutes infrastructures venant au soutien de la transition énergétique.

Par ailleurs, elle réalise et contribue à la mise en œuvre d'actions favorisant la maîtrise de la demande énergétique. SOELIA, nouvellement créée, débute son activité.

IV.10 SAS FENIOUX ENERGIE

La SAS FENIOUX ENERGIE est une Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° 979 947 835 au RCS de Niort. Elle a été créée le 29 septembre 2023 aux côtés du partenaire VALECO. La Société détient 80 % du capital de FENIOUX ENERGIE s'élevant à 100 €, la Société VALECO étant actionnaire à hauteur de 20 %.

La SAS a pour objet l'acquisition, la construction et l'exploitation de centrales de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. Il est à noter que le développement de ce projet situé à Fenieux dans le Deux-Sèvres est porté actuellement au sein de la SAEML 3D ENERGIES.

IV.11 SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON

La SAS PE DE CHAMPAGNE MOUTON est une Société par Actions Simplifiée immatriculée sous le n° 979 334 992 au RCS de Montpellier. Elle a été créée le 25 septembre 2023. La Société détient 20 % du capital de PE DE CHAMPAGNE MOUTON s'élevant à 1 000 €, la Société VALECO étant actionnaire majoritaire à hauteur de 80 %.

La SAS a pour objet la production d'électricité d'origine renouvelable. Le projet éolien concerné se situe en Charente et est en cours de développement.

V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas mené d'activités de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

VI. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, la Société comprend quatre salariés, qui ne possèdent aucune participation au capital de la Société.

VII. PRESENTATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'exercice considéré a couru du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VII.1 Comptes sociaux

Le Chiffre d'Affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à 5 671 873 €.

VII.1.1 **Compte de résultat simplifié**

En Euros, chiffres arrondis

	Produits	Charges	Résultat
Exploitation	5 898 237	4 398 034	1 500 203
Financier	278 445	540 342	- 261 897
Exceptionnel	5 725	956 296	- 950 571
Résultat net avant participation et impôts sur les Sociétés	287 735		
Participation et impôt sur les Sociétés	99 206		
Résultat net après impôt	188 529		

La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à 3 863 067 €.

VII.1.2 **Bilan**

En Euros, arrondi

ACTIF	Au 31/12/2023
Capital non appelé	-
Actif immobilisé	62 848 652
Actif circulant	10 885 644
<i>Dont disponibilités</i>	4 497 715
<i>Dont Charges constatées d'avance</i>	330 714
<i>Dont Valeurs mobilières de placements</i>	2 000 000
TOTAL ACTIF	73 734 296

PASSIF	Au 31/12/2023
Capitaux propres	32 848 623
Autres fonds propres	-
Provisions pour risques et charges	3 912 819
Emprunts et dettes assimilées	35 605 167
Autres dettes (fournisseurs, fiscales et sociales et autres)	1 334 274
Produits constatés d'avance	33 412
TOTAL ACTIF	73 734 296

VII.2 Tableau des résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2019 12	31/12/2020 12	31/12/2021 12	31/12/2022 12	31/12/2023 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680	31 433 680
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368	3 143 368
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 907 047,84	2 479 187,44	4 139 662,85	4 142 056,45	5 671 873,14
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	1 163 975,48	1 385 760,40	2 787 139,42	2 820 891,33	3 962 272,57
Impôts sur les bénéfices	0,00	23 666,00	216 344,00	0,00	99 206,00
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	293 766,37	402 100,67	586 526,63	205 381,64	188 529,29
Montant des bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,37	0,43	0,82	0,90	1,23
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,09	0,13	0,19	0,07	0,06
Dividendes versés à chaque action					
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31/12/N	1,00	1,00	2,00	3,00	4,00
Montant de la masse salariale	69 593,20	70 026,59	97 147,64	154 149,84	239 859,76
Montants versés au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	22 462,00	34 384,00	45 525,00	66 890,00	115 840,00

VII.3 Tableau des autorisations financières

Néant

VII.4 Délais de règlement des fournisseurs et des clients :

Conformément aux dispositions des articles L 441-1-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons, ci-après, les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu, savoir :

Factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D 441-4)

Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu								Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	36						0	7						0
Montant total TTC des factures concernées	248 964	4 136	72 000		8 878	85 014		148 657	0	0		0	0	
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,25%	0,02%	0,36%	0,00%	0,04%	0,43%								
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								5,58%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	0						0							
Montant total des factures exclues	0						0							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	o Délais contractuels :						o Délais contractuels :							
	o Délais légaux : Oui						o Délais légaux : Oui							

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2023, dont nous vous demandons d'approuver les comptes, se solde par un bénéfice de **188 529,29 €**.

L'affectation du résultat de la Société, que nous soumettons à votre approbation, est conforme à la loi, aux règlements et aux statuts de la Société.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

	<i>En euros</i>
Dotation réserve légale	9 426,46
Dotation autres réserves	0
Report à nouveau débiteur	0
Report à nouveau créditeur	179 102,83
Distribution de dividendes	0

Après affectation du résultat, les capitaux propres se répartissent comme suit :

	<i>En euros</i>
Capital social	31 433 680
Réserve légale	44 950,43
Report à nouveau créditeur	854 058,32

IX. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice social</u>	<u>Dividende brut par action</u> Eligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques
31 décembre 2021	Néant
31 décembre 2022	Néant
31 décembre 2023	Néant

Les dépenses non déductibles fiscalement s'élèvent à 19 287 € et correspondent à :

- la partie non déductible des jetons de présence pour 12 822 € ;
- aux amortissements excédentaires non déductibles liés à un véhicule de tourisme pour 6 465 €.

Lecture de ce rapport, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, ayant été données, les résolutions ci-jointes sont soumises au vote de l'Assemblée Générale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises ci-dessous :

**X. PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE STATUANT A
TITRE ORDINAIRE**

Première résolution - Approbation du Rapport de Gestion du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires,

Vu les documents qui lui ont été présentés,

Approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion du Directoire,

Vu le rapport général du Commissaire aux Comptes,

Vu les observations du Conseil de Surveillance afférentes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports ;

Approuve la prise en charge des dépenses suivantes, non déductibles du résultat fiscal et telles que définies par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pris ensemble l'article 223 quater du dit code : 19 287 €.

En conséquence, donne quitus entier et sans réserve au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'elle vient d'approuver,

Vu le rapport général des Commissaires aux Comptes,

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, d'affecter la somme de 9 426,46 € à la réserve légale,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à 44 950,43 €.

Décide d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice au poste « Report à nouveau créditeur » pour 179 102,83 € qui est ainsi porté de 674 955,49 € à 854 058,32 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième résolution – Approbation des Conventions règlementées visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L.225-88 du Code du Commerce,

Prend acte des conclusions de ce rapport,

Approuve et ratifie l'intégralité des conventions qui y sont visées, étant observé que les actionnaires intéressés n'ont pas pris part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cinquième résolution - Fixation des jetons de présence distribués au titre de l'exercice courant à compter du 1^{er} janvier 2024

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de commerce,

Vu les statuts de la SAEML 3D ENERGIES et la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°20-11-02-C-08-205 du 2 novembre 2020,

Fixe comme suit le montant des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance à verser pour l'exercice 2024 :

Fixe la rémunération des membres du Conseil, toutes catégories confondues conformément à une enveloppe brute annuelle maximum d'un montant de 15 000 €, décomposée comme suit :

- une part variable liée à la présence aux réunions de 250 € par réunion et par Conseiller, soit 4 000 € annuels sur la base de quatre réunions annuelles,
- le solde, soit 11 000 €, comme enveloppe maximum fixe liée aux fonctions exercées, répartie à hauteur de 3 600 € pour le Président, et 2 400 € par conseiller.

Sixième résolution - Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Vu les dispositions du code de Commerce,

Vu les statuts,

Etant préalablement exposé ce qui suit :

- La société Groupe Y AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, a été nommé à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, c'est-à-dire le 28 juin 2018, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; qu'en conséquence de quoi, le mandat de ce commissaire aux comptes vient expirer à l'issue de la présente Assemblée. M. Pierre FROIDURE a été nommé par la même occasion et pour la même durée Commissaire aux comptes suppléant ;
- Les dispositions applicables à la Société en matière de commande publique lui font obligation de procéder à une mise en concurrence en vue de pourvoir au mandat de son Commissaire aux comptes Titulaire et du Suppléant de ce dernier
- Au vu de cette obligation, la Société a lancé une consultation afin d'attribuer la mission de Commissaire aux Comptes Titulaire et du Suppléant de ce dernier.

[Sera complété suite à la consultation lors d'une réunion du Directoire à intervenir préalablement à la convocation de l'assemblée générale]

Septième résolution - Pouvoirs aux fins de formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les délibérations de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

Les termes du présent rapport, incluant les projets de résolutions ont été arrêtés par le Directoire en date du 28 mars 2024.

Fait à Niort, le 28/03/2024

M. Akhobi SITOU

Président du Directoire

XI. ANNEXES

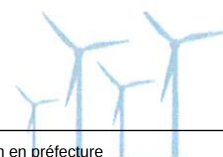
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES



2022

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 28 AVRIL 2023
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Siège social : 336 avenue de Paris 79000 NIORT - Tel : 05 49 25 25 00 - Mail info-saem@3d-energies.fr
3D ENERGIES - SAEM à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 31 433 680 euros

Accusé de réception en préfecture
079-751401142-20230630-230630PVAG-DE
Date de transmission : 11/07/2023
Date de réception en préfecture : 11/07/2023

L'établissement de ce rapport résulte des dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et du décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés un certain nombre de modifications qui se traduisent notamment par :

i) l'instauration du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-68 C. Com), lequel rapport intègre également les observations du Conseil de Surveillance à l'assemblée et est annexé au présent rapport

ii) une nouvelle répartition des informations entre le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Aussi, certaines des rubriques qui, lors des exercices précédents, étaient incluses dans le rapport de gestion, n'y figurent plus et se trouvent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

SOMMAIRE

I.	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL.....	4
I.1	Situation des mandats.....	4
I.1.1	Membres du Conseil de Surveillance.....	4
I.1.2	Directoire	4
I.1.3	Commissaires aux Comptes.....	4
I.2	Mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31/12/2022	4
I.2.1	Directoire	5
I.2.2	Conseil de Surveillance	5
II.	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-225-87 DU CODE DE COMMERCE.....	7
II.1	Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022	7
II.2	Conventions conclues antérieurement et toujours en vigueur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022	8
III.	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL.....	8
IV.	OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	8

I. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

I.1 Situation des mandats

I.1.1 Membres du Conseil de Surveillance

- Le SIEDS, représenté depuis le 2 novembre 2020 par :
 - M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES
 - M. Claude BOISSON
 - M. Dominique MEEN
- SÉOLIS PROD SAS, représenté depuis le 24 septembre 2021 par :
 - Mme Catherine COUSINARD

I.1.2 Directoire

Au 31 décembre 2022, le Directoire est composé par :

- M. Akhobi SITOU, Président,
- M. Rémy VIAUD, Directeur Général et membre du Directoire,
- M. Mehdi GHERIBI, membre du Directoire,
- M. Joël COUE, membre du Directoire.

Il est à noter que les mandats du Directoire ont été renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A la date de rédaction de ce rapport, M. Mehdi GHERIBI a démissionné de son mandat de membre du Directoire à compter du 1^{er} février 2023.

I.1.3 Commissaires aux Comptes

Les mandats de la société GROUPE Y, Commissaire aux comptes Titulaire, et de Monsieur Pierre FROIDURE, Commissaire aux comptes suppléant, ne sont pas soumis à renouvellement.

I.2 Mandats et fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31/12/2022

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans des sociétés par chacun des mandataires sociaux de 3D ENERGIES au 31 décembre 2022.

1.2.1 Directoire

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Akhobi SITOU	Président	Président du Directoire de SEOLIS SA EML Représentant permanent de SEOLIS - Présidente du Directoire de SEOLIS PROD Membre du Comité stratégique de SEUR la Loge Membre du comité de surveillance de SUDHYDRO Groupement Représentant de SÉOLIS, membre du Comité de Surveillance Technique de GÉRÉDIS Deux-Sèvres
M. Mehdi GHERIBI	Membre	Membre du comité de direction d'ODEUS
M. Joel COUE	Membre	Président de la SAS COJOFI Gérant de la SARL ARB Gérant de la SCI CJC LE NID Gérant de la SCI Romanais Gérant de la SCI JRA
M. Rémy VIAUD	Membre	Gérant SCI LES BREUILS DE LAPRA Mandataire de la SEM Energie commune 81

1.2.2 Conseil de Surveillance

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
M. Pierre Emmanuel DESSEVRES	Président du Conseil de Surveillance	Directeur de la Régie BOCAPOLE Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD
M. Claude BOISSON	Vice-président du Conseil de Surveillance	Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD
M. Dominique MEEN	Membre en qualité de représentant du SIEDS	Membre du Comité de Surveillance de SEOLIS PROD

Nom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés au sens de l'article L225-102-1 CCom
Mme Catherine COUSINARD	Membre en qualité de représentant de SEOLIS PROD	Directrice Générale et Membre du Directoire de SEOLIS Directrice Générale et Membre du Directoire de SELIA Directrice Générale et Membre du Directoire de SEOLIS PROD Représentante permanente de SEOLIS, Présidente de Séolis Mobilités Représentante permanente de SEOLIS PROD, Présidente d'ODEUS Membre du Comité Stratégique de SEUR la Loge Représentante de SEOLIS PROD au Comité Stratégique de Tiper 2 Représentante de SEOLIS PROD au Comité Stratégique d'URBA 154 Représentante de SÉOLIS PROD - Membre du Comité Stratégique de Tiper Solaire 3 Membre du Conseil d'Administration d'Avergies Membre du Conseil d'administration de Tiper Méthanisation Membre du Conseil d'administration de Capter méthanisation Représentante de SÉOLIS PROD - Membre du Comité de Direction de Methinnov Membre du Directoire de SUDHYDRO Groupement SAS Membre du Comité Stratégique d'HYDROCOP Membre du Comité Stratégique de CANODOR

II. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-225-87 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2° C.Com, le présent rapport doit faire état des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital. Ces conventions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé ce qui suit :

- Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, sont exclues du dispositif des conventions réglementées ^[1]. Elles ne figurent donc pas au présent rapport.

- Un examen annuel par le Conseil de Surveillance des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice doit être effectué ^[2].

Toutefois, le Conseil de Surveillance peut ne pas l'appliquer aux conventions autorisées et qui sont des conventions entre la SA et ses filiales à 100%.

Lors de sa décision du 31 juillet 2017, le Conseil de Surveillance a décidé qu'il n'y avait pas lieu de soumettre les conventions conclues entre la SA EML 3D ENERGIES et ses filiales à 100% à l'examen annuel du conseil de surveillance.

Le Conseil, lors de sa réunion du 27 mars 2020, a constaté que les conventions d'avance en compte courant, de prestations de services, d'animation et de gestion avec SEOLIS étaient conclues à des conditions normales et ne sont donc pas régies par les dispositions applicables aux conventions réglementées.

Compte tenu de ce qui précède, il n'y a lieu à ne mentionner aucune convention conclues entre 3D ENERGIES et ses filiales à 100% ainsi que celles avec SEOLIS dans le présent rapport.

II.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Convention de prestations avec la régie 3D ENERGIES signée le 4 mai 2022 :

Prestations réalisées par la régie 3D ENERGIES

Montant : 240 375 € HT par an

Date d'effet : 1er janvier 2022

Durée : 1 an

Approuvée lors du conseil de surveillance du 22 avril 2022.

^[1] Article L.225-87 C.Com

^[2] Article L225-88-1 C.Com

Convention de prestations avec la régie 3D ENERGIES signée le 4 mai 2022 :

Prestations réalisées par la SAEML 3D ENERGIES

Montant : 21 225 € HT par an,

Date d'effet : 1er janvier 2022

Durée : 1 an

Approuvée lors du conseil de surveillance du 22 avril 2022.

II.2 Conventions conclues antérieurement et toujours en vigueur pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022

Néant

III. DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il n'y a pas de délégations en cours de validité pour les augmentations de capital.

IV. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les comptes et le rapport émis par le Directoire doivent également recevoir l'agrément de l'Assemblée Générale. L'ensemble de ces rapports émis par le Directoire et le Conseil de Surveillance constitue le préalable en vue d'adopter les résolutions soumises à l'Assemblée générale.

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais requis.

Après avoir analysé et vérifié les éléments soumis, et compte tenu de ce qui précède, le Conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire précité que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Niort, le 28 avril 2023

Le Président du Conseil de Surveillance,

M. Pierre-Emmanuel DESSEVRES